

Estuaire de la Charente Arsenal de Rochefort Grand Site de France en projet

ÉDITION 2017



Sommaire

7	Avant-propos
9	Préambule - L'esprit des lieux
13	Partie A : Contexte général et lancement du projet
13	1. Présentation du Grand Site Estuaire de la Charente & Arsenal de Rochefort
13	1.1 Caractéristiques générales paysagères historiques et naturelles du Grand Site
16	1.2 Les entités paysagères du Grand Site
19	1.3 Le patrimoine de l'Arsenal
19	1.3.1 La rade : un abri naturel
19	1.3.2 L'Arsenal de Rochefort, un patrimoine redécouvert et mis en valeur
20	1.3.3 Un fleuve aménagé par et pour l'arsenal, un patrimoine imposant
21	1.4 Les réservoirs de la biodiversité
21	1.5 Les autres éléments du patrimoine du Grand Site
21	1.5.1 Le tissu urbain, les ponts et les ports
23	1.6 Le patrimoine immatériel
25	2. Les acquis pour le projet
25	2.1 Les classements et protections
25	2.1.1 Patrimoine architectural et paysager
25	2.1.2 Patrimoine naturel
27	2.2 Les études, documents de planification et chartes
31	3. Les enjeux du Grand Site
31	3.1 Une Opération Grand Site pour un projet Grand Site de France
31	3.2 Les grands enjeux
35	3.3 Un périmètre du Grand Site à la mesure d'un vaste projet de territoire
37	4. Le lancement du projet
37	4.1 Les principales étapes
38	4.2 Les instances du Grand Site
38	4.2.1 Le comité de pilotage
38	4.2.2 Le parlement du Grand Site
38	4.3 La mobilisation du territoire
38	4.3.1 Des démarches de mobilisation
39	4.3.2 Les organes techniques
39	4.3.3 La mobilisation des ressources
39	4.3.4 La coopération décentralisée

41 **Partie B : Objectifs et programme**

41 **I. Les orientations stratégiques**

- 41 **I.1 Structurer, requalifier, mettre en valeur les sites les plus exposés**
- 41 **I.2 Préserver la qualité de vie des habitants afin qu'ils en fassent bénéficier les visiteurs ; les associer à la vie du site**
- 42 **I.3 Concilier la gestion des espaces préservés et des espaces de développement**
- 43 **I.4 Faire exister le Grand Site et faire émerger son identité pour tous les publics**

45 **2. Les objectifs du projet Grand Site**

- 45 **2.1 Connaître les flux de visiteurs des sites les plus fréquentés**
- 45 2.1.1 Appréhender la fréquentation des sites les plus fréquentés : Pointe de la Fumée / Ile d'Aix, Port-des-Barques / Ile Madame, Arsenal de Rochefort, Pont Transbordeur
- 47 **2.2 Développer l'accès multimodal vers les sites à l'échelle du territoire**
- 47 2.2.1 Organiser l'accès multimodal vers les sites
- 49 2.2.2 Organiser les modes doux de déplacement
- 52 **2.3 Structurer l'interprétation et adapter la destination touristique**
- 52 2.3.1 Structurer une interprétation cohérente sur l'ensemble du Grand Site
- 53 2.3.2 Adapter la destination touristique aux valeurs du Grand Site
- 56 **2.4 Conforter les activités économiques liées au Grand Site**
- 57 2.4.1 Accompagner les projets agricoles et conchylicoles en site classé
- 58 2.4.2 Valoriser les métiers et les productions agricoles et conchylicoles
- 58 2.4.3 Associer les démarches de tourisme de qualité au Grand Site
- 59 **2.5 Préserver et valoriser les éléments emblématiques du Grand Site**
- 59 2.5.1. Valoriser les sites clefs du territoire
- 62 2.5.2. Valoriser les autres édifices de l'Arsenal
- 62 2.5.3. Valoriser les espaces naturels
- 65 **2.6 Aménager le territoire dans une perspective Grand Site**
- 67 2.6.1 Renforcer l'approche paysagère dans les documents de planification
- 68 2.6.2 Renforcer la démarche de qualité des projets opérationnels
- 69 **2.7 Mettre en oeuvre l'opération Grand Site**
- 69 2.7.1 Les fonctions dans le projet
- 70 2.7.2 Le dispositif de suivi et d'évaluation
- 70 2.7.3 Le processus de qualité



Avant-propos

La démarche est longue. Elle est aussi exigeante. Mais nous avons déjà beaucoup progressé. La candidature de notre territoire au label Grand Site de France est maintenant une réalité qui sous-tend l'ensemble de nos projets.

À l'image de ce que nous avons déjà réalisé sur le site du Transbordeur, en marge des gigantesques travaux de réhabilitation que conduit l'État, nous engageons maintenant des phases opérationnelles et concrètes qui nous rapprochent chaque jour de l'obtention de ce label et hisseront notre territoire au rang des sites les plus prestigieux de France telles la Dune du Pilat, la Baie de Somme...

Les riverains de la Charente savent maintenant toute la valeur de ce paysage si particulier, fait de terre, d'eau et de limon et dont les méandres cachent les éléments du plus bel arsenal du royaume de Louis XIV. Notre patrimoine naturel abrite un héritage culturel de premier ordre. Depuis le XVII^{ème} siècle, ces deux éléments sont indissociables. Aujourd'hui, ils se conjuguent dans un présent qui a déjà su leur redonner vie : la réhabilitation de la Corderie Royale en est l'illustration la plus éclatante.

Tous nos projets s'inscrivent dans cette perspective et se répondent pour encourager un développement toujours plus qualitatif du tourisme, de l'agriculture, de la conchyliculture et de chacun des secteurs de notre économie.

L'estuaire de la Charente est l'un des hauts lieux de notre patrimoine national. Habité et façonné par l'Homme depuis des siècles, cet espace entre terre et mer a su rester une des embouchures fluviales les mieux préservées du littoral d'Europe occidentale.

Nous savons, nous, qu'il s'agit déjà d'un Grand Site...



Hervé BLANCHÉ,

Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan,
Maire de Rochefort

Préambule - L'esprit des lieux

La production d'un texte sur l'esprit des lieux de l'Estuaire de la Charente est une occasion essentielle pour les acteurs du projet d'exprimer leur vision partagée de ce qui fait la force du Grand Site, ses sources et son avenir ; la vision de ce qui en somme est le plus important pour eux. C'est à ce titre un document auquel les acteurs pourront se référer lorsque des interrogations surgiront sur l'évolution du territoire et du patrimoine. Pour autant, l'esprit des lieux pourra lui-même évoluer mais de façon réfléchie et concertée. L'esprit des lieux est à la fois expression des acteurs d'aujourd'hui mais aussi témoignage d'écrivains, artistes ou femmes et hommes publiques qui ont marqué le territoire.

Un texte sur l'esprit des lieux est également une introduction, une invitation pour le visiteur à s'approprier les caractéristiques les plus essentielles du Grand Site et à partager la charge émotionnelle qu'il dégage. Il suggère aussi quelques clefs pour une initiation à des éléments plus secrets du territoire.

Les entretiens réalisés au printemps 2012 pour la préparation du séminaire de l'île d'Aix les 6 et 7 septembre 2012 ont permis de rédiger une première esquisse présentée ci-dessous de l'esprit des lieux du Grand Site. Il s'agit là d'un processus en évolution.

Première esquisse de l'esprit des lieux

Le Grand Site de l'estuaire de la Charente suscite un grand intérêt pittoresque par l'immensité et la monumentalité des paysages de son embouchure qui contrastent avec la sérénité du fleuve dans sa partie amont.

Il témoigne aussi d'un intérêt historique hors du commun avec la présence des nombreux édifices et aménagements de l'Arsenal de Rochefort créé par la volonté du Roi Soleil, Louis XIV.

Une affaire de regard

Au premier abord, ce qui frappe le visiteur, c'est ce qu'il ne voit pas : la Charente et son estuaire. Mais il perçoit des lignes d'horizon, des couleurs, des odeurs. Puis il découvre ces lieux où les eaux de mer et le fleuve se mêlent aux terres basses de l'archipel des marais, théâtre d'un grand moment de l'histoire de France et aujourd'hui territoire de projet.

L'archipel des marais, un balancement entre terres immergées et émergées

Qui habite ou visite l'estuaire de la Charente ressent immédiatement l'ampleur, l'amplitude des espaces marqués par les vides autant que par les objets ou monuments ; le regard qui porte loin ; la place prépondérante du marais et de l'océan ; la contiguïté des terres immergées et des terres émergées, archipel ponctué par un chapelet d'îles et de presqu'îles ; le côté discret, presque secret de la Charente et enfin la subtilité des contacts entre terre, marais et milieux marins qui met en valeur la mosaïque des paysages.

Points hauts, liaisons et ruptures

Dans ces conditions, le moindre promontoire devient un point haut, marqueur et révélateur du paysage et porteur d'intérêt. Les ponts jouent le rôle de Guetteurs des paysages à la fois signaux et géants qui enjambent la Charente.

L'estuaire de la Charente est ainsi constitué de liaisons et de ruptures : liaisons par le fleuve, par les canaux, les routes et les ponts qui sont en même temps des points de ruptures entre rives et berges nord et sud, zones urbanisées ou non, à fortes activités ou au contraire dédiées aux milieux naturels.

Tous ces éléments assemblés constituent des séquences paysagères bien distinctes depuis les îles jusqu'aux terres agricoles à l'amont de l'Estuaire à la limite de l'influence des marées. Ces séquences paysagères donnent à l'Estuaire de la Charente sa diversité et sa cohérence.

Préambule - L'esprit des lieux

Préambule - L'esprit des lieux

Un territoire de défis

Le caractère emblématique du Grand Site de l'Estuaire de la Charente tient largement à l'idée de « maîtrise de la nature » : l'assèchement d'une partie des marais puis l'aménagement de l'estuaire au service de la Marine ont profondément modifié les milieux naturels. Pour autant cette empreinte humaine reste tributaire de la puissance de la nature. Il y a là un balancement singulier entre nature, histoire et paysage.

Le très riche patrimoine historique et monumental de l'Estuaire de la Charente témoigne de la combinaison entre nature et culture avec l'histoire unique de l'Arsenal de Rochefort, créé ex nihilo au XVII^e siècle par la volonté du Roi Louis XIV. La ville de Rochefort et l'arsenal sortent de terre presque simultanément après 1666 et vivent tous deux durant des siècles au rythme de la guerre. Mais c'est tout le territoire de l'Estuaire de la Charente et pas seulement Rochefort qui se met au service de la construction navale militaire, avec l'installation de nombreuses activités le long du fleuve et l'aménagement de fortifications dans l'embouchure. Cet ensemble architectural marque toujours profondément le paysage.

Le Grand site et l'élargissement de la notion de patrimoine

La Charente, peu visible et l'héritage militaire du territoire longtemps peu ouvert au public, ont contribué à la faible lisibilité du site, lisibilité pourtant indispensable pour que cette destination touristique soit mieux connue pour elle-même et mieux appréciée, mieux préservée et valorisée.

Dans l'esprit des habitants, l'estuaire était militaire et restait interdit au public. Avec la restauration de la Corderie Royale il y a quarante ans, puis l'ouverture des Jardins des retours, « on poussait les gens à aller à la Charente mais au début, personne n'osait y descendre »**.

« Il fallait donc ouvrir cet espace en partant de la Corderie Royale comme monument historique. Et cela a fonctionné comme des poupées russes ; quand on ouvre une poupée, il y en a une seconde, puis une troisième, une quatrième, une cinquième... »**. Dans une même dynamique, depuis quarante ans l'espace de l'arsenal de Rochefort s'est progressivement élargi à l'ensemble de l'estuaire et s'est ouvert aux habitants et au public.

« Depuis, on continue à élargir le processus à l'ensemble de l'estuaire. On est passé de l'idée monumentale classique, la Corderie Royale avec un parc pour que les Rochefortais puissent se promener dans un grand jardin autour du monument à une vision de l'histoire du territoire, la redécouverte, la reconnaissance d'une histoire qui avait été oubliée, l'histoire de l'estuaire et de la mer »**.

Le patrimoine de l'Estuaire de la Charente est aussi marqué par ses ports, les parcs à huîtres et les activités conchylicoles et les pâturages et les activités agricoles qui contribuent à la vitalité économique, l'intérêt touristique, la structuration et la préservation des paysages, bien commun de tous. À côté de la prestigieuse reconstruction du navire l'Hermione, les activités industrielles aéronautiques perpétuent l'esprit des grands chantiers.

Toutes ces activités qui maintiennent les espaces ouverts contribuent à l'accueil et participent à la promotion de produits locaux. Elles continuent de construire le paysage.

Le regard vers les ailleurs

Enfin, l'Estuaire de la Charente est ouvert sur le monde. Durant des siècles, des marins, des militaires, des médecins et des chercheurs sont partis vers tous les continents pour y acquérir de nouvelles connaissances et porter la culture française. Loin de se replier sur lui-même, l'Estuaire de la Charente continue aujourd'hui d'entretenir des relations avec d'autres sites remarquables de la planète avec le projet d'inscription des huit ponts transbordeurs restant dans le monde au patrimoine mondial de l'Humanité et les projets de coopération décentralisée avec les sites patrimoniaux de la Tanzanie.

* Sources : entretiens 2012 in Actes du séminaire de l'Île d'Aix

** Citation : Emmanuel Lopez, Directeur du Conservatoire du littoral, lors de son intervention au Conseil de développement à Rochefort le 10 avril 2009.

Un pays où il fait bon vivre, un territoire d'accueil

Dans l'estuaire de la Charente, les habitants expriment le souhait de voir perdurer les ambiances de pays où l'on aime bien vivre ensemble qui prédominent et que certains qualifient d'esprit « bènèze », un lieu « bien aise à vivre ». Cet attachement commun à l'Estuaire de la Charente, au-delà des intérêts respectifs des acteurs et des habitants est le ciment de l'esprit des lieux.

IL EST DES LIEUX OÙ SOUFFLE L'ESPRIT

« La découverte d'un Grand Site produit généralement sur le visiteur une forte impression, parfois un choc émotionnel. Il s'agit d'une perception immédiate, globale et souvent confuse de la qualité du lieu, de son unicité, de ce qui lui confère une ambiance particulière, quand bien même d'autres lieux lui seraient comparables par le relief, la végétation, l'histoire, la légende... une perception qui transcende le paysage tangible, qui touche tous les sens, les facultés mentales et affectives... »

L'analyse de cet esprit des lieux s'effectuera à partir des valeurs culturelles et sociales, intériorisées, en résonance avec l'expérience intime de chacun...

Certes, le site préexiste et perdure au-delà de la reconnaissance qui lui confère la société, mais c'est le partage de sa perception par le plus grand nombre qui confère au site une valeur patrimoniale dont il faut préserver l'essence...

Si l'on considère que l'esprit d'un lieu en est la valeur fondamentale et irréductible, c'est bien de son identification et de sa préservation que doit procéder toute démarche de gestion, d'aménagement, de réhabilitation ou d'organisation de l'accueil des visiteurs. » (Extraits du petit traité des Grands Sites, éditions Actes Sud / ICOMOS 2009)

Quelques citations

« Les rivières à marées sont quotidiennes, quasi conjugales. Elles scandent la vie de tous les jours. Au plein, la Charente affleure, trait brun entre les rives vertes, une Charente souvent peuplée. Le solide, le liquide, ne se font plus la guerre, ils ont aboli leurs frontières. Au bas, la vase a retrouvé son empire. L'eau ne coule que pour mémoire. »

Erik ORSENNA, de l'Académie Française.



« De même qu'un grand tableau ne se réduit pas aux éléments qui le composent mais se définit comme une combinaison unique de lignes et de couleurs, le paysage de l'estuaire de la Charente est le fruit original et imprévisible, comme l'est la liberté créatrice des hommes, de la rencontre de la nature et de l'Histoire. »

Emmanuel LOPEZ, in Rochefort et l'estuaire de la Charente.

« Dans cette monotonie réside précisément pour moi le charme très incompris de nos contrées ; sur de grands espaces, souvent la tranquillité de leurs lignes est ininterrompue et profonde. »

Pierre LOTI, in Marais de Rochefort, Paysages littoraux.



Carte de situation du Grand Site

Partie A : Contexte général et lancement du projet

I. PRÉSENTATION DU GRAND SITE ESTUAIRE DE LA CHARENTE ET ARSENAL DE ROCHEFORT

I.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES PAYSAGÈRES HISTORIQUES ET NATURELLES DU GRAND SITE

Le Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort tire sa puissance et sa singularité de la taille et la richesse du Site Classé - classé par décret du 22 août 2013 - qui en forme la trame. Le site classé de l'Estuaire de la Charente couvre 7 000 ha de surface terrestre et 10 000 ha sur le domaine public maritime.

Le territoire du Grand Site regroupe 15 communes : Breuil-Magné, Cabariot, Echillais, Fouras, l'Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonny-Charente, Vergeroux et Yves.

Le Grand Site a ainsi une superficie terrestre de 25 000 hectares (24 497,5 ha) dont 28% en site classé et une superficie totale de 35 000 hectares en ajoutant les surfaces classées en mer.

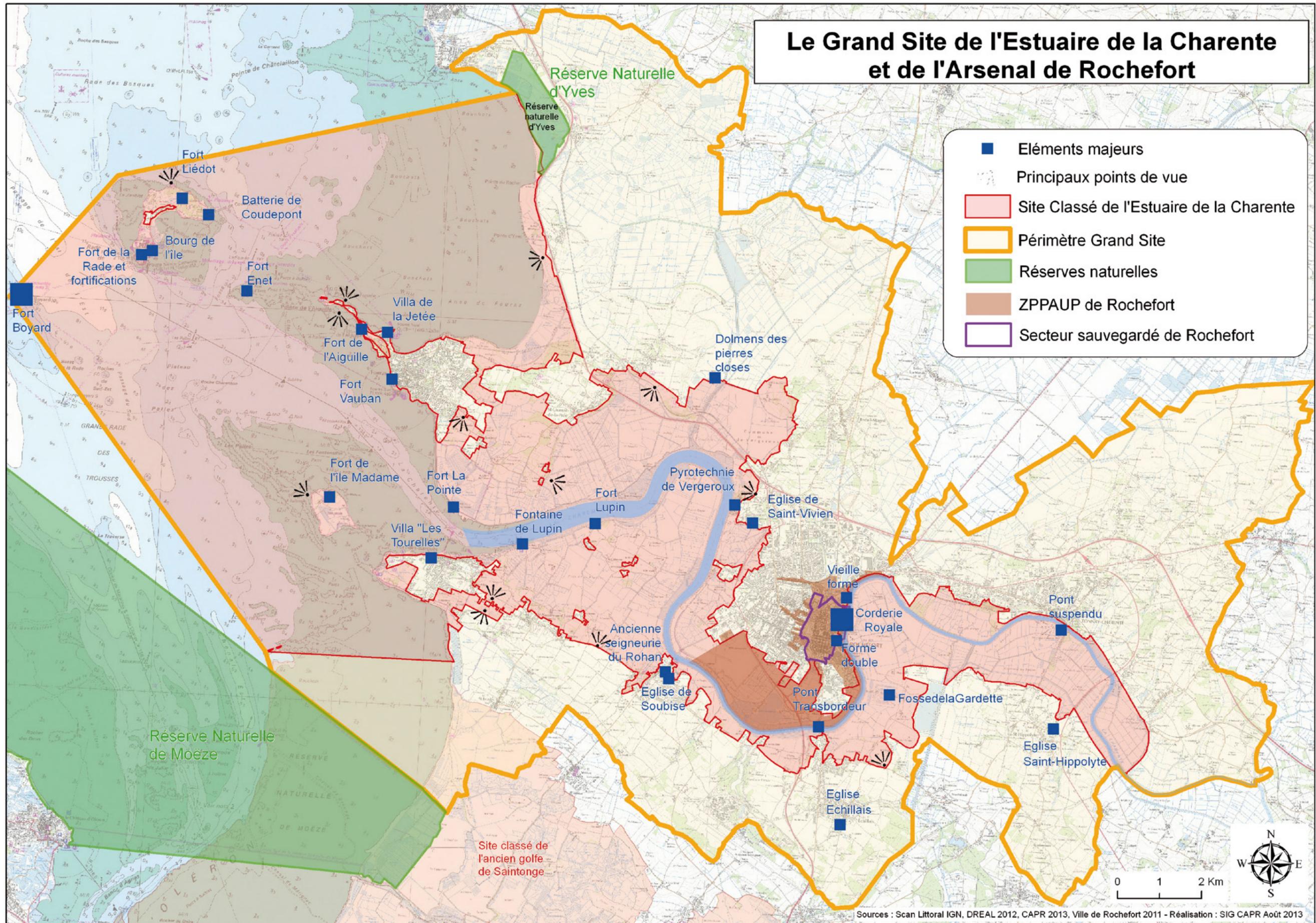
Le Grand Site est à la fois un ensemble patrimonial remarquable par la présence de l'Arsenal de Rochefort, un paysage unique par son ampleur et un milieu naturel d'exception avec ses zones humides et l'embouchure maritime de la Charente.

Sur ce havre de 25 kilomètres d'estuaire et autant de façade maritime a été implanté l'un des premiers complexes militaro-industriel au monde. De 1666 et jusqu'à la fermeture de l'Arsenal en 1927, la Marine a aménagé et ordonné le territoire en construisant un site industriel et militaire, en fortifiant l'estuaire et le littoral, en bâtissant une ville et en asséchant partiellement les rives de la Charente.

Le paysage est essentiellement composé de deux îles, Aix et Madame, d'un estuaire et d'un ancien golfe parsemé d'anciennes îles et de marais. Les zones humides de l'estuaire rassemblent de nombreuses espèces patrimoniales et forment une mosaïque de milieux écologiques très riches. Le captage des naissains d'huîtres ou la présence d'importantes zones de nourrissage des oiseaux migrateurs témoignent de l'intensité de la vie biologique du Grand Site.

Le passage d'une entité paysagère à l'autre se fait de manière imperceptible tant les transitions sont subtiles. Le paysage est d'autant plus fragile et précieux qu'il s'insère dans une organisation urbaine en « archipel » faite de villes et villages et non de façon concentrique autour de Rochefort, la ville principale.

Une description synthétique des origines géologiques, du patrimoine naturel, culturel et de l'intérêt historique et pittoresque du territoire constitue l'ossature du rapport de présentation pour le classement du site. Sur sa base, la Commission Supérieure des Sites Paysages et Perspectives a émis un avis favorable au classement à l'unanimité le 30 janvier 2013. Le rapport figure en annexe du présent dossier. On trouvera ci-dessous, une présentation plus générale des entités paysagères de l'ensemble du Grand Site, incluant donc la partie classée au titre de la loi de 1930.



Partie A : Contexte général et lancement du projet

Partie A : Contexte général et lancement du projet

1.2 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU GRAND SITE

Les paysages du Grand Site sont plus vastes que ceux qui sont en site classé. A la fois naturels, ruraux et urbains, ils comprennent un ensemble paysager, architectural et historique qui vient compléter le patrimoine du site classé et lui apporte une valeur ajoutée. C'est là que vit l'essentiel des 55 000 habitants du Grand Site.

Les entités de paysages sont découpées en fonction de la géographie et se succèdent sur un gradient ouest-est. On retrouve les espaces insulaires à l'ouest, les portes de l'estuaire, les hameaux, les villages développés de bord de marais, l'île urbaine centrale de Rochefort. Le territoire est également composé de deux grandes entités que sont les terres hautes et les marais, constituant l'essentiel du paysage.

De l'ouverture sur la mer au resserrement intérieur dans les terres *

Deux grands paysages se dessinent dans la zone de l'estuaire, un paysage ouvert sur l'océan et un paysage intérieur. A l'ouest, la mystérieuse entrée de l'estuaire est porteuse d'imaginaire.

A l'entrée maritime du Grand Site, la rive nord où s'accroche Fouras fait face à la rive sud de Port-des-Barques. Ces deux portes regardent les îles d'Aix et Madame qui s'en vont vers l'infini. La marée basse et la marée haute laissent successivement place à deux paysages, deux ambiances très différentes. A marée basse l'ambiance est presque lunaire et quasi désertique, notamment avec les horizons lointains et la couleur gris brune de la vase. A marée haute, l'océan efface temporairement cette vision.

Dans un deuxième temps, après St Nazaire et Saint Laurent-de-la-Prée, la Charente devient plus étroite, l'échelle du paysage change et se rapproche de celle de l'homme : le patrimoine bâti, les canaux artificiels, les ponts, l'agriculture prennent du relief. L'ambiance marine s'estompe et laisse place à une atmosphère plus agricole et terrestre.

S'opposent donc un paysage intérieur où la Charente serpente au milieu des marais cultivés ou pâturés, et un paysage extérieur maritime ouvert sur l'océan en raison de l'imposante largeur de l'embouchure et l'étendue des baies.

Les lignes d'horizon sont présentes que l'on soit face à l'océan ou dans l'intérieur des terres. Plusieurs horizons dessinent et construisent les paysages de l'estuaire : dans les marais, sur la plage, depuis les collines. Ils sont tour à tour agricoles, urbains, ostréicoles ...

L'estuaire de la Charente s'étend sur 30km de long avec 5 méandres, une largeur de 4 km entre Fouras et Port-des-Barques, 600m entre Port-des-Barques et fort Lapointe et 100 m entre Tonnay-Charente et Saint Hippolyte.

Les paysages insulaires

L'île d'Aix et l'île Madame forment des paysages à part entière. Ce sont des morceaux de terre émergents de l'océan. L'eau les a façonnés, venant inexorablement battre le rivage, dévoilant à marée basse de nouvelles étendues. Ces territoires plats ne permettent pas d'avoir une vue lointaine ou imprenable, mais leurs côtes sont très prisées. Ces îles sont aussi marquées par l'histoire, notamment navale avec la présence de forts. Elles annoncent l'infini de l'océan et sont hautement touristiques.

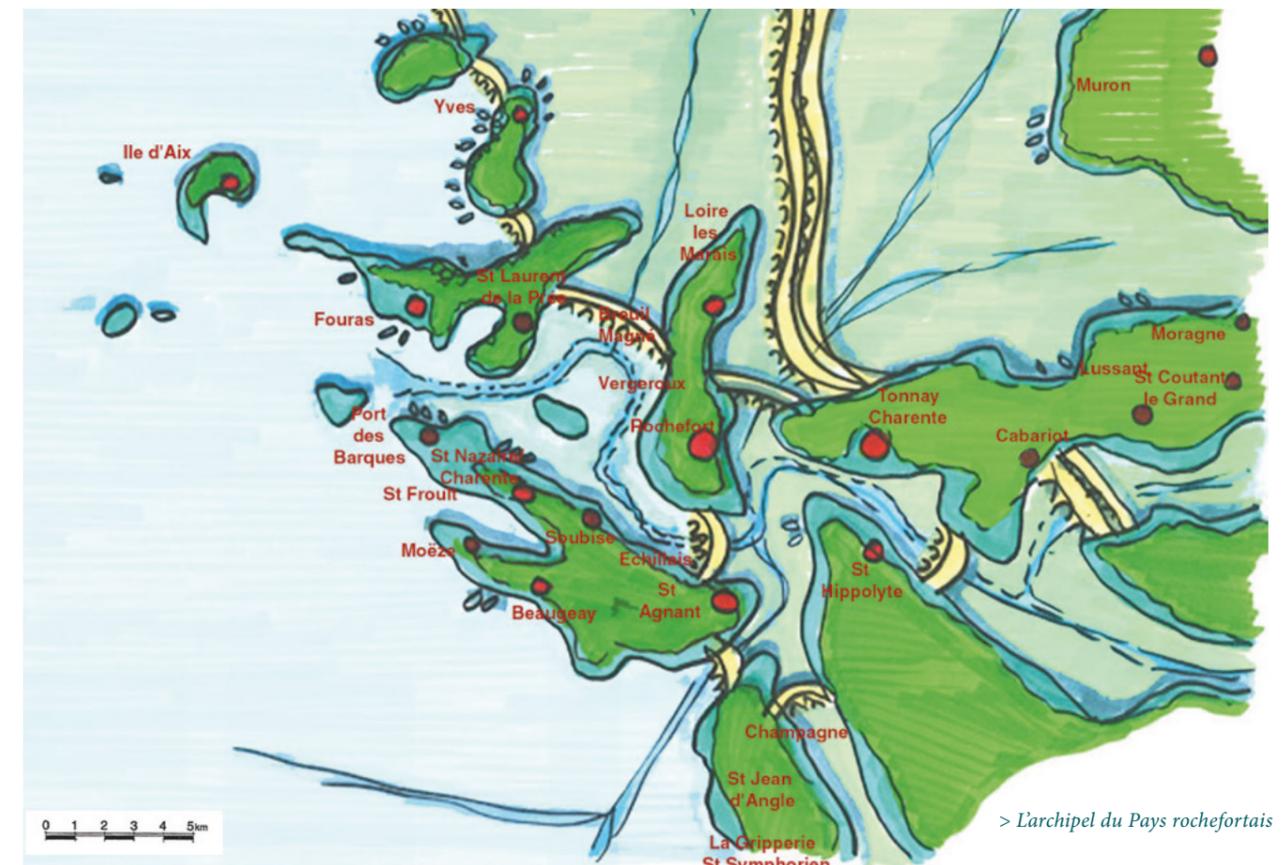
Cependant ces deux îles possèdent de nombreuses différences, notamment en termes d'accessibilité. On accède à l'île Madame à marée basse par la passe aux Bœufs tandis que l'île d'Aix n'est accessible que depuis Fouras, l'île d'Oléron ou la Rochelle.

Les portes de l'estuaire

Fouras et Port-des-Barques sont les entrées nord et sud de l'estuaire. Elles marquent le début terrestre de la Charente. Villes accrochées à l'océan, elles évoquent encore l'ambiance marine tout en s'immisçant dans le continent. Elles offrent une vue sur trois des quatre points cardinaux, telles des presque-îles.

* Sources, rapport 2012 école du paysage de Versailles

> Les séquences paysagères de l'estuaire



Partie A : Contexte général et lancement du projet

Partie A : Contexte général et lancement du projet

la Culture la convention Ville d'Art et d'Histoire. En 2005, une ZPPAUP -Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager- est créée. Depuis le 13 novembre 2009, un secteur sauvegardé au titre de la loi du 4 août 1962 « loi Malraux » a été mis en place sur Rochefort, comme ville nouvelle du XVIIe siècle.

1.3.3 UN FLEUVE AMÉNAGÉ PAR ET POUR L'ARSENAL, UN PATRIMOINE IMPOSANT

L'arsenal de Rochefort s'étale sur un front de deux kilomètres, le long de la Charente. Divers établissements nécessaires à la construction d'un navire de guerre y ont été implantés. L'Hermione – dont le chantier de reconstruction est en cours - est aujourd'hui le plus connu des vaisseaux qui fut construit dans l'Arsenal de Rochefort. Un bateau achevé partait de la Corderie et longeait lentement le fleuve jusqu'à l'embouchure pour finir de s'équiper. À cause du faible tirant d'eau de la Charente, il lui fallait plusieurs jours pour atteindre la mer, à vide, hâlé par la population. Puis il était armé dans la rade d'Aix. Il fallait également défendre l'ensemble du dispositif au moyen de fortifications.

Aussi, de la Corderie Royale dont la réputation dépassait les mers, aux multiples forts, aux fosses aux mâts et aux fontaines, l'estuaire de la Charente a vu ses rives s'ornier de nombreux éléments navals. Cette multitude de forts, redoutes, fosses s'étend sur une vingtaine de kilomètres le long de la Charente.



Une importante partie du projet Grand Site est consacrée à la sauvegarde et à la mise en valeur de cet ensemble sans pareil dont les pièces maîtresses ont pour nom : Corderie Royale, fosses aux mâts de Lupin, de la Gardette et de l'Arrière-Garde, Fontaine de Lupin, fort Lupin, fort de Fouras, fort de la Rade, fort de l'Île Madame, fort La pointe dit fort Vasoux, redoute de l'Eguille, fort Enet, fort de la Rade et fort Liédot sur l'Île d'Aix et enfin le très populaire fort Boyard. Une description précise de ces éléments figure dans le dossier de classement du site.

Sur le territoire du Grand Site de l'Estuaire de la Charente, il y a donc continuité de protection entre les éléments urbains historiques et architecturaux majeurs de l'Arsenal de Rochefort et les autres éléments historiques de l'Arsenal, les paysages et la nature répartis sur le site classé le long de la Charente et dans la rade. Le territoire du Grand Site englobe la totalité de ces ouvrages et soude les 15 communes autour de l'identité forte de ce patrimoine.



1.4 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

On considère que la moitié du territoire du Grand Site est en zones humides. Elles abritent habituellement plus de 20 000 oiseaux d'eau et environ 15 000 oiseaux de passage sont observés à différentes époques de l'année. Certaines espèces rares et protégées comme la Gorgebleue à miroir de Nantes peuplent les rives sud de l'Estuaire. La zone humide est aussi le refuge du Râle du genêt pour sa nidification. De très nombreuses espèces d'odonates, papillons, amphibiens viennent compléter le cortège faunistique qui attire des milliers de naturalistes. La flore y est également remarquable avec plusieurs espèces endémiques comme l'Angélique des estuaires, l'Œnanthe de Foucaud et la Glycérie de Foucaud. Bien entendu, la faune et la flore spécifiques des zones humides contribuent à renforcer l'intérêt paysager du Grand Site. Les nombreuses zones protégées, décrites plus loin, et la présence du siège de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – LPO - à Rochefort en témoignent. Deux importantes réserves naturelles nationales gérées par la LPO bordent le Grand Site : au nord, la réserve naturelle du marais d'Yves (près de 200 ha) et au sud la réserve naturelle de Moëze-Oléron qui s'étend dans les vasières sur plus de 6200 ha.



En outre, une étude récente de la LPO, cofinancée par la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais (CAPR) met en évidence l'importance de la zone humide sur le plan international par le fait qu'elle constitue un exemple représentatif, rare ou unique, de type de zone humide naturelle ou quasi-naturelle et qu'elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique avec des espèces endémiques telles la Gorgebleue à miroir de Nantes ou l'Angélique des estuaires. En outre, la zone humide abrite habituellement plus de 20 000 oiseaux d'eau (26 000 hivernants, 16 000 individus de passage).

En mer et en bord de mer, dans le pertuis d'Antioche, les fonds, vasières, îlots, estrans calcaires, sables abritent de nombreuses espèces comme les mammifères marins, la tortue luth, le requin pélerin. Dans les eaux côtières, les huîtres et de nombreux poissons juvéniles et adultes comme le bar trouvent abri et sources de nourriture. Plus au large, les fonds sont propices à la reproduction des soles.

1.5 LES AUTRES ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE DU GRAND SITE

Si les paysages de l'estuaire de la Charente et des marais et l'Arsenal militaire à Rochefort et jusqu'à son embouchure constituent l'ossature du patrimoine du Grand Site, d'autres éléments sont à souligner.

1.5.1 LE TISSU URBAIN, LES PONTS ET LES PORTS

Une grande partie du territoire du Grand Site offre une succession de villages installés sur les anciennes îles d'un golfe marin aujourd'hui disparu. Dans l'espace interstitiel s'étendent les marais et les méandres de la Charente. Les villages de l'estuaire sont implantés généralement en retrait du fleuve, évitant les terres basses et recherchant un ancrage plus solide. Port-des-barques fait exception avec un caractère franchement maritime. Les exploitations agricoles, juchées sur des buttes, anciens îlots, sont souvent isolées ou par petits groupes formés autour de points d'eau, les fontaines. Le **tissu urbain** des villages est caractérisé par une longue rue aux maisons basses en blocs de calcaire blanc. On retrouve également cette ambiance dans les rues des faubourgs de Rochefort. Sur le littoral maritime, Fouras, l'Île-d'Aix et Port-des-Barques offrent une combinaison de maisons de pêcheurs, villas balnéaires et cabanes ostréicoles pittoresques. Signalons enfin

Partie A : Contexte général et lancement du projet

les édifices religieux romans qui jalonnent les communes de la rive sud de la Charente. Ils font déjà l'objet d'une mise en interprétation.

Les ponts occupent une place singulière dans le Grand site. Ils permettent le franchissement de la Charente mais sont aussi les signaux du paysage et les belvédères principaux pour la découverte des paysages du Grand Site. Le plus spectaculaire est sans conteste le **Pont transbordeur du Martrou**, œuvre de Ferdinand Arnodin construit en 1898. Haut de 50 mètres, il est entièrement en acier et supporte une nacelle mue à l'origine par une machine à vapeur. Cette nacelle pouvait transborder 600 véhicules par jour. Après l'arrêt du trafic commercial en 1967, il est classé Monument historique en 1976 et reste aujourd'hui en France seul de ce type. Un projet de classement en série des Ponts transbordeurs au Patrimoine Mondial est en cours d'examen. Construit en 1842, le **Pont suspendu de Tonnay-Charente** est l'un des plus vieux ponts suspendus d'Europe. Il enjambe le fleuve juste en amont du port fluvial de Tonnay. D'une hauteur impressionnante pour l'époque avec ses 23 mètres, il laissait passer le trafic fluvial en provenance de Cognac et assurait la liaison routière entre Saintes, Rochefort et La Rochelle. Inscrit depuis 1988 sur la liste complémentaire des Monuments Historiques, il est aujourd'hui rendu à la contemplation des visiteurs, piétons et cyclistes et offre un panorama magnifique sur l'Estuaire de la Charente. Le **Pont de la Cèpe**, sur la commune de Cabariot, emprunté par la vélodyssée permet de découvrir les paysages paisibles et champêtres de l'amont de l'estuaire. Enfin, plus moderne mais très aérien, le **viaduc routier de l'estuaire** sur la D733 relie Royan à Rochefort, et La Rochelle et invite les automobilistes à un premier regard sur le Grand Site et le Pont Transbordeur situé juste en amont.

LE PONT TRANSBORDEUR

Dernier ouvrage d'art de son genre en France, le Pont Transbordeur de Rochefort, dit Pont de Martrou ouvert en 1900, est l'œuvre de l'ingénieur français Ferdinand Arnodin.

Depuis 1999, l'État, propriétaire de l'ouvrage qui a été classé Monument Historique en 1976, a confié la gestion et l'exploitation du Pont Transbordeur à la Communauté d'Agglomération du Pays rochefortais. Dans ce cadre, elle développe une politique de valorisation de ce patrimoine industriel et culturel unique, en enrichissant année après année l'offre du site.

Le Pont Transbordeur de Martrou fait partie des huit derniers ponts transbordeurs au monde. Afin de permettre une sauvegarde de ce patrimoine exceptionnel, les huit gestionnaires se sont réunis depuis 2003 et se sont engagés dans une démarche de candidature d'inscription des derniers ponts transbordeurs au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La démarche de candidature pour une inscription du Pont Transbordeur de Rochefort au titre de la liste du Patrimoine mondial est une démarche collective qui réunit la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Argentine et la Grande-Bretagne, motivés par l'inscription en 2006 du Pont Transbordeur espagnol. L'association mondiale des ponts transbordeurs a été créée en 2006. Plusieurs rencontres mondiales des gestionnaires de Pont Transbordeur ont déjà eu lieu. Cette démarche contribue à la valorisation patrimoniale des derniers ponts à transbordeur et la constitution d'un réseau mondial.

En France, la volonté politique locale est forte de protéger et de valoriser le Pont Transbordeur, patrimoine unique en France et identitaire pour le territoire. Le Pont Transbordeur est un élément emblématique du Grand Site.



Partie A : Contexte général et lancement du projet

Trois types de ports jalonnent l'estuaire de la Charente. Les **ports de commerce** : le port de Tonnay-Charente, antérieur à la création de la ville de Rochefort, a longtemps été une plate-forme très active d'échange entre Cognac et l'Océan. Une activité commerciale de navires marchands de moyen tonnage perdure aujourd'hui entre Rochefort et Tonnay. Le port affiche une activité de 800 000 tonnes par an essentiellement pour du transport de bois, fer, produits agricoles et engrais en direction des Antilles, pays du nord de l'Europe et Afrique occidentale. Les grues qui s'élèvent au dessus du marais et du fleuve animent jour et nuit le paysage. Les **ports ostréicoles** à l'image de celui de Port-des-Barques attirent les visiteurs. Enfin, les **ports de plaisance** aux dimensions humaines et aux tarifs attractifs accueillent un nautisme de proximité à Soubise, Port-des-Barques ou Fouras. Les navires eux-mêmes portent l'identité maritime de Rochefort et de l'estuaire.

1.6 LE PATRIMOINE IMMATERIEL

Enfin, on ne saurait terminer ce rapide tour d'horizon des patrimoines du Grand Site sans évoquer quelques aspects du patrimoine immatériel.

Dans la sphère littéraire, **Pierre Loti**, écrivain, académicien, officier de marine et grand voyageur, tient une place dominante. Son œuvre et la maison qu'il a laissées en font le plus célèbre des enfants de Rochefort. Il est l'exemple le plus connu des marins, médecins militaires, explorateurs, chroniqueurs qui parcouraient le monde et se retrouvaient à Rochefort. Tout comme les botanistes ont rapporté des essences pour les acclimater (Begon), Loti a rapporté les couleurs et les saveurs de ses voyages en Orient et Extrême-Orient, les a relatées dans ses essais et romans et a implanté l'exotisme en recréant à sa manière les mondes d'ailleurs dans sa maison. Celle-ci, transformée en musée est en cours de restauration.

Dans le domaine du cinéma, le film de **Jacques Demy, les Demoiselles de Rochefort**, tourné en 1966, juste trois siècles après la fondation de l'Arsenal, a très fortement contribué à faire découvrir ou redécouvrir Rochefort et le Pont Transbordeur. Quarante ans après la fermeture de l'arsenal ce tournage et la renommée du film ont marqué le renouveau de cette région et donné le signal de la reconquête de son patrimoine.

Au titre des biens immatériels, il faut enfin ajouter « **Fort Boyard** », émission de télévision très populaire de jeu d'aventure, créé par Jacques Antoine en 1990, qui se déroule chaque été, sur le fort du même nom, propriété du Conseil Départemental de Charente-Maritime. Point extrême en mer du Grand Site, Fort Boyard est à ce titre connu dans le monde entier, l'émission étant reprise dans près de 70 pays.

2. LES ACQUIS POUR LE PROJET

De nombreux éléments concernant les classements et protections des différents patrimoines et du paysage ainsi que, l'organisation déjà ancienne des collectivités apportent au territoire du Grand Site une armature cohérente.

2.1 LES CLASSEMENTS ET PROTECTIONS

Le Grand Site comprend sur son territoire un ensemble de classements et de protections au titre des patrimoines naturel, culturel et paysager tout à fait exceptionnels.

2.1.1 PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

L'estuaire de la Charente est riche d'un important patrimoine historique. De nombreux édifices sont d'ores et déjà reconnus au titre de la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques. Une grande partie de ces édifices sont en lien direct ou indirect avec l'Arsenal de Rochefort et son système de défense. Quelques uns sont plus anciens : dolmens à Saint-Laurent-de-la-Prée, l'ancienne seigneurie de Rohan à Soubise. On note également des éléments plus récents : pont transbordeur, villas balnéaires à Fouras et Port-des-Barques. La liste exhaustive des monuments situés dans le site classé et ceux qui, bien que situés en dehors du site classé, ont un périmètre de protection qui se superpose en partie au site classé figurent au dossier de classement du site de l'estuaire de la Charente. Le site de l'Estuaire de la Charente, classé par décret du 22 août 2013 au titre de la loi de 1930 constitue l'outil de gestion adapté pour un territoire présentant un ensemble paysager remarquable qu'il convient de préserver de toutes atteintes graves. Ce site classé a lui-même intégré les deux sites classés de l'île d'Aix et l'île Madame ainsi que le site inscrit de la côte de Piédemont à Port-des-Barques ou une partie du site inscrit des quartiers anciens de Rochefort. La ville de Rochefort est également dotée d'un Secteur sauvegardé.

2.1.2 PATRIMOINE NATUREL

2.1.2.1 PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le conservatoire de l'espace Littoral et des rivages lacustres dont le siège est dans la Corderie Royale à Rochefort est très actif sur ce territoire. Propriétaire d'environ 340 hectares au sein du site classé, il est un acteur important dans la gestion des espaces naturels le long de l'estuaire de la Charente et sur les îles et un partenaire privilégié pour les actions de mise en valeur du patrimoine dans le cadre du Grand Site.

Les terrains lui appartenant sont situés :

- le long de l'estuaire de la Charente : le secteur de l'Eguille à Fouras, des Gagneries à Saint-Laurent-de-la-Prée, le marais du Vergeroux et les abords de la Charente à Rochefort, les fosses de la Gardette à Echillais et Saint-Hyppolite ;
- sur l'île d'Aix (le fort Liédot et des terrains situés entre la pointe Saint-Eulard et la pointe de Coudepont, soit 20 hectares gérés par la commune) ;
- sur l'île Madame : le fort de l'île Madame où 4 hectares acquis en 1994 sont gérés par la commune de Port-des-Barques ;
- sur la baie de Saint Froult : au Nord de la Réserve naturelle de Moëze, les surfaces sont gérées en partenariat avec la Communauté de communes du Sud Charente.

Partie A : Contexte général et lancement du projet

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a délégué son droit de préemption au Conservatoire du littoral dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles sur un certain nombre de communes - Rochefort, Le Vergeroux, Echillais, Saint Hippolyte et Saint Froult – et a accompagné financièrement ces opérations.

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, acquiert et restaure des espaces naturels pour leur intérêt écologique et paysager ou pour réaliser des cheminements doux de découverte.

Les principales acquisitions, dans le cadre des zones de préemption, se concentrent sur :

- l'île d'Aix : sur la partie Ouest, de Bois Joly à l'ancienne batterie de Fougères ;
- la Pointe de Port des Barques : le secteur de la falaise de Piedemont et de La Garenne ;
- Fouras : le secteur de La Sauzaie ;
- Echillais : un secteur de marais ;
- Yves : de la pointe d'Yves à la pointe du Rocher.

Ces espaces ont fait l'objet de réhabilitation écologique et paysagère - valorisation de la Pointe de Port-des-Barques, réhabilitation de l'écurie de l'exploitation agricole de l'île d'Aix...- et ont permis la réalisation de cheminements en partenariat avec les collectivités concernées : le tour de l'île Madame, le tour de l'île d'Aix et la piste cyclable de 5 kms entre Soubise et Echillais.

La délégation du droit de préemption du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au Conservatoire du littoral dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles a permis des acquisitions significatives sur les communes de Rochefort, du Vergeroux, d'Echillais, de Saint Hippolyte et de Saint Froult.

2.1.2.2 RÉSERVES NATURELLES

Deux réserves naturelles nationales gérées par la LPO et de grande importance pour la conservation des oiseaux sont concernées par le territoire du Grand Site : la réserve du marais d'Yves incluse en partie dans le périmètre du grand Site et la réserve naturelle de Moëze – Oléron qui se situe à proximité immédiate.

2.1.2.3 ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE

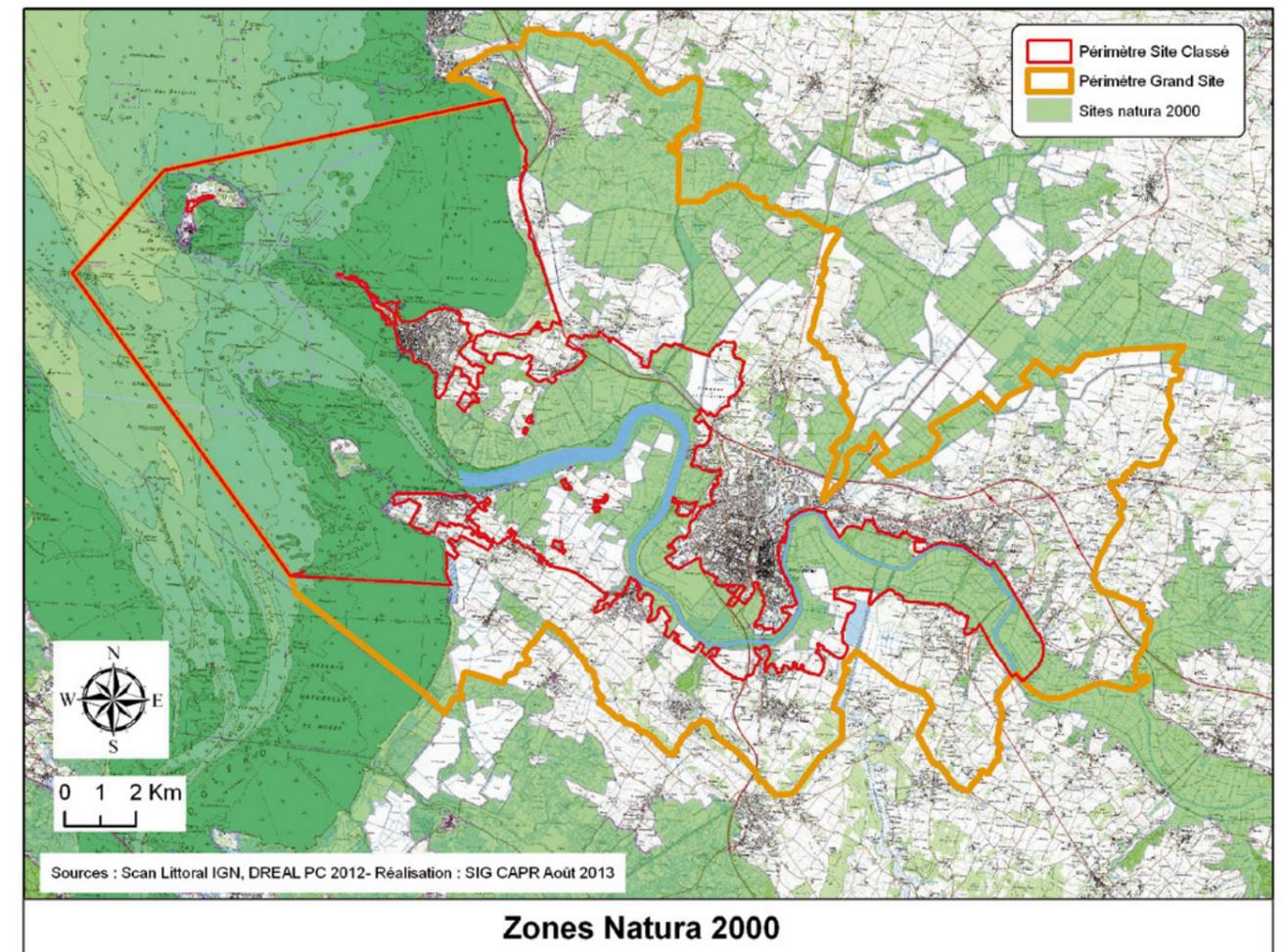
Le Bois du Pré des Perrières, d'une surface de 4 hectares situé sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Prée est protégé par l'arrêté du 12 octobre 1988.

2.1.2.4 DIRECTIVES EUROPÉENNES NATURA 2000

Huit sites Natura 2000 concernent les territoires du Site Classé et du Grand Site. Les ZSC Vallée de la Charente (basse vallée) (FR5400530) et ZPS Estuaire et basse vallée de la Charente (FR5412025) dont le DOCOB est en cours d'élaboration sont incluses dans le site classé. Les autres sites Natura 2000 sont dans le périmètre Grand Site sur Rochefort, le Marais de Brouage et les Pertuis Charentais.

ZSC : Zone Spéciale de conservation pour la conservation des espèces et habitats, ZPS : Zone de Protection spéciale pour la conservation des espèces d'oiseaux jugés d'intérêt communautaire.

Partie A : Contexte général et lancement du projet



2.1.2.5 PARC NATUREL MARIN

Le Site classé et le Grand Site sont également concernés par un Parc naturel marin désigné « parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais ».

2.2 LES ÉTUDES, DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET CHARTES

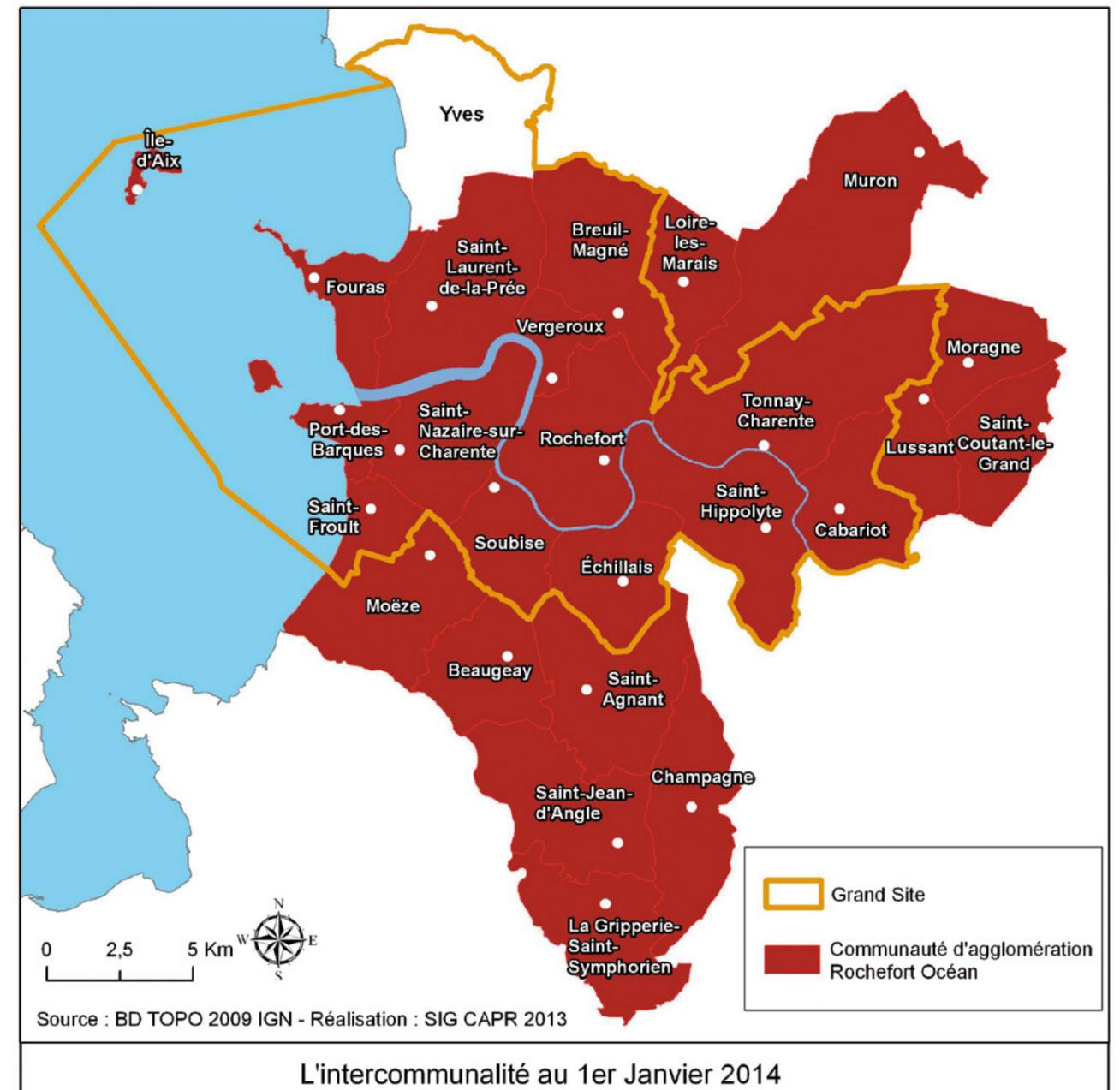
La prise de conscience dès les années 1970 de la nécessité d'appuyer le développement de Rochefort sur son patrimoine historique et la construction précoce des intercommunalités à l'échelle de l'estuaire ont amené élus et techniciens du territoire à réaliser ou faire réaliser de nombreux documents de programmation et études sur les thèmes patrimoniaux.

Partie A : Contexte général et lancement du projet

Partie A : Contexte général et lancement du projet

Les études sont pour la plupart réalisées à l'échelle de l'agglomération et leurs préconisations sont en général toujours pertinentes aujourd'hui, même si certaines données sont à actualiser. Ce fond est précieux pour le Grand Site et sera mobilisé dès la première Opération Grand Site. Voici la liste des documents les plus significatifs :

- **Plan paysage** (2002). Conçu pour permettre de dépasser les logiques sectorielles d'aménagement et atteindre une cohérence paysagère. Projet territorial global qui privilégie la qualité du cadre de vie et l'identité locale. Le document propose à la Communauté d'agglomération une politique paysagère pour les enjeux et actions qui relèvent de l'échelle communautaire ;
- **Plan de déplacement urbain** (2003). Il amorce le virage vers les modes doux de déplacement en même temps qu'est lancé le plan vélo, réduit la place de la voiture sur le territoire et organise le stationnement. Il prévoit la piétonisation partielle ou totale selon les sites du centre de Rochefort, le renforcement de l'offre de transports publics et l'amélioration de la desserte des communes rurales ;
- **Plan vélo** (2003). Il développe un réseau de 200 km de vélo de loisir à l'échelle du territoire, relie ce réseau aux accès urbains et le rend utilisable pour les déplacements scolaires ;
- **La charte architecturale de Rochefort et le guide architectural et paysager intercommunal** (2001). La charte, document de sensibilisation des habitants de Rochefort a été suivie du guide architectural réalisé par le CAUE de Charente Maritime ;
- **La charte de développement durable du Pays Rochefortais** (2004). Elle vise à maîtriser les effets de l'attractivité du territoire en développant une offre exigeante de logements, en apportant des réponses novatrices sur les questions de mobilité des habitants, en améliorant le cadre de vie des habitants et en mettant en lumière la valeur patrimoniale de l'estuaire ;
- **Les Programmes d'actions pour la Prévention des Risques d'inondations** « Estuaire de la Charente » et « Aix-Fouras » et le Plan de Prévention des Risques Naturels de l'Estuaire de la Charente constituent les leviers d'une action concertée à l'échelle de l'estuaire et mobilisent les différents acteurs : l'Etat, le Conseil Départemental, la Communauté d'agglomération et les communes.
- **Le SCoT** (2007). Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace, détermine les grands équilibres entre les espaces urbains, les espaces naturels et agricoles. Il traite des politiques menées en matière d'habitat, de transport, de foncier, d'environnement, de commerce et de services à l'échelle de l'agglomération. Il permet d'organiser le territoire de manière à concilier la croissance économique et urbaine avec la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, afin de préserver le territoire pour les générations futures. Le SCoT est actuellement en cours d'évaluation. Les enseignements retirés de cette première période seront précieux pour le projet Grand Site ;
- **La charte patrimoniale** (2005). Signée par les élus des communes de l'agglomération. Elle fixe les engagements, les orientations, et les moyens à mettre en œuvre au regard des critères de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Arsenal de Rochefort. La charte prend en compte, le complexe historique, industriel et militaire, l'environnement naturel, l'espace social et culturel et le fonctionnement du territoire dans son contexte socio-économique global. **Bien que le dossier de candidature au Patrimoine Mondial n'ait pas abouti, la mobilisation sans précédent des acteurs du secteur du patrimoine et l'engagement des collectivités est un capital à partir duquel a émergé le projet Grand Site.**



3. LES ENJEUX DU GRAND SITE

« La politique publique des Grands Sites est de portée nationale. Elle vise la protection, la gestion et la mise en valeur de sites exceptionnels et de forte notoriété.

Cette politique se déploie suivant une formule originale qui associe le rôle régalien de l'État pour la protection forte d'un cœur patrimonial (le site classé), et l'implication des collectivités locales dans la conduite d'un projet de territoire dynamique et innovant, adossé à des paysages préservés.

Cette politique partenariale constitue un modèle à l'efficacité maintenant éprouvée, capable de préserver à long terme des sites emblématiques du patrimoine paysager français, de produire un cadre de vie de qualité pour les habitants, de susciter une attractivité pour les visiteurs proches ou les touristes du monde entier, et de générer un développement local.

Cette politique suscite un intérêt certain de la part de pays qui recherchent des solutions nouvelles pour la préservation et la valorisation de leurs sites patrimoniaux les plus connus*.

C'est dans ce cadre national que se place le projet Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

3.1 UNE OPÉRATION GRAND SITE POUR UN PROJET GRAND SITE DE FRANCE

En 2009, la Communauté d'agglomération a adressé à Madame la ministre de l'Ecologie une demande d'inscription de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort au titre des Grand Sites de France. Pour permettre au territoire de bénéficier à terme de ce label, la procédure de classement du site au titre de la loi de 1930 a été lancée avec lettre de la ministre au préfet de la Charente maritime.

Après avis favorable à l'unanimité de la Commission supérieure des sites paysages et perspectives sur le dossier de classement du site dans sa séance du 31 janvier 2013, la Ministre a demandé à la Préfète de la Charente Maritime de mettre en place conjointement avec le Président de l'agglomération, le comité de pilotage d'une première Opération Grand Site. Le projet de l'Opération Grand Site a été approuvé par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages le 19 décembre 2013.

Le présent dossier d'Opération Grand Site présente le projet permettant de mettre en situation le territoire de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort et de briguer le label Grand Site de France.

3.2 LES GRANDS ENJEUX

Le Grand Site, cœur du projet politique et exigence de qualité de l'agglomération Rochefort Océan

La coopération intercommunale est de longue date prégnante dans le département de la Charente Maritime. Les élus de l'intercommunalité, réunis dans les années 80 autour des « fêtes de la Charente », ont depuis travaillé ensemble, dans

* Extrait du projet à 10 ans du RGSF 2013 2022

Partie A : Contexte général et lancement du projet

un souci de développer leur territoire au sein d'une association dénommée « charte intercommunale ». Avec les lois sur l'intercommunalité, leur collaboration s'est poursuivie au sein de communautés de communes et d'agglomération regroupées en syndicat mixte de Pays.

Dorénavant, la fusion des communautés, à effet du 1^{er} janvier 2014, a permis de se projeter sur un territoire unifié, de part et d'autre du fleuve Charente, lien géographique à l'origine de la construction du territoire. Cette fusion nécessite un nouveau projet d'agglomération avec une révision du SCOT et du schéma paysager, élaborés il y a déjà une dizaine d'années. Elle sera le cadre d'un aménagement du territoire plus cohérent, soutenu par une structure de projets et dans un cadre administratif et financier sécurisé.

La volonté politique sous-jacente qui a su emporter puis porter le projet Grand Site se trouve donc confortée par le partenariat engagé entre les élus, les acteurs économiques et la société civile ; **c'est une force pour l'avenir et déjà pour l'Opération Grand Site qui constituera indéniablement le cœur du projet politique d'agglomération.** C'est cette volonté ambitieuse, cette recherche de reconnaissance mêlée de fierté qui a conduit les élus à se mobiliser pour demander de manière forte et affirmée la préservation de ce territoire d'exception. **Ils s'obligent ainsi volontairement à l'exigence.**

Un cadre territorial d'intégration

Le patrimoine du territoire du futur Grand Site de France est reconnu comme tout à fait exceptionnel tant sur le plan paysager que naturel, culturel et historique. La concentration de tant de richesses sur un espace de quelque 25 000 ha est sans égal en Poitou Charentes. La récente candidature d'inscription de l'Arsenal de Rochefort au patrimoine mondial de l'Humanité UNESCO (2008) avait déjà démontré l'ampleur, la richesse et l'étendue géographique de cet ensemble. Le dossier de classement du site, 17 300 ha intégrant les 210 ha déjà classés sur l'Île d'Aix et l'Île Madame, décrit de façon approfondie les caractéristiques historiques et pittoresques de ces espaces à la fois naturels et culturels.

D'autres désignations, protections et reconnaissances (réserves naturelles, sites Natura 2000, AVAP, secteurs sauvegardés, parc naturel marin, monuments historiques...) viennent ou viendront compléter et enrichir ce dispositif très ambitieux de protection et garantir la pérennité des patrimoines naturel et culturel.

Le Grand Site de France devra donc fournir un **cadre territorial d'intégration** pour toutes ces protections et désignations à l'échelle de la perception des visiteurs, à l'échelle de mobilisation des collectivités et à l'échelle du cadre de vie de ses habitants.

Une démarche Grand Site engagée en même temps que la procédure de classement

Une des particularités du projet Grand Site de France de l'estuaire de la Charente est le fait d'avoir été proposé par la collectivité à l'État avant même que le classement du site au titre de la loi de 1930 ait été prononcé. A cette occasion, les élus du territoire se sont fait ambassadeurs de cette demande et ont soutenu, à la quasi unanimité, le dossier de classement.

Il y a là une action concertée entre l'État et les collectivités dès l'amont du projet pour préserver et développer en même temps un vaste ensemble de territoire. Au regard de l'objectif classique des Grands Sites de France « Permettre à chaque « Grand site » de retrouver sa beauté, son charme, sa valeur et toutes les qualités qui ont motivé son classement », le projet de Grand Site de l'Estuaire se met en place dès le lancement de la procédure de classement du site afin de résorber ou d'éviter souvent de façon préventive toute altération importante du territoire. Ainsi, chacun dans son registre, l'État et la Collectivité ont-ils pris le parti de travailler ensemble dès l'origine du projet. Cette démarche partenariale va se poursuivre activement, la phase de gestion du site classé s'ouvrant concomitamment avec le lancement de l'OGS I. Cette double entrée en matière ne pourra que renforcer l'implication des acteurs concernés afin de garantir la préservation du patrimoine, soutenir les porteurs de projet et structurer un accueil des visiteurs exemplaire.

Une communauté d'habitants dont les perceptions du patrimoine se sont élargies avec les décennies.

L'idée de patrimoine à l'échelle de l'Estuaire de la Charente s'est construite progressivement. Depuis une quarantaine d'années, il y avait certes pour les habitants, après une longue période d'abandon des sites de l'Arsenal maritime dans la première partie du 20^{ème} siècle, la perception de l'importance historique de l'Arsenal à Rochefort. Cette perception a

Partie A : Contexte général et lancement du projet

d'abord entraîné la restauration de la Corderie royale et la création des jardins des retours. Puis l'attention s'est portée sur le patrimoine naturel du marais et l'avifaune (siège de la LPO à Rochefort). Elle s'est enfin élargie à la façade maritime ponctuée d'îles jusqu'au célèbre Fort Boyard. L'évocation de la petite ville de province dans le film les « Demoiselles de Rochefort » de Jacques Demy avait donné un coup de projecteur sur la cité. Mais ce n'est que depuis une vingtaine d'années, à la faveur des initiatives de préservation et mise en valeur par l'Etat, les collectivités et les associations que ces éléments se sont imbriqués pour constituer **un ensemble dont le fil conducteur est l'Estuaire de la Charente.** Des aspects moins connus de l'arsenal militaire comme les fosses aux mâts, certains forts ou fontaines mais aussi des édifices religieux romans, une série de ponts remarquables dont le plus célèbre est le pont transbordeur ont été révélés et font maintenant partie autour de l'Estuaire d'un ensemble patrimonial et d'un territoire revendiqué par une population et par les élus des collectivités concernées. **Un des enjeux du projet Grand Site est et sera donc d'y associer les dynamiques éducatives, associatives, culturelles déjà présentes et actives.** De façon emblématique, la fête annuelle de mai « Cigognes en Fête » qui se déplace de commune en commune est la fête de l'estuaire et donc celle du territoire du Grand Site. Conçue avant tout pour et par les habitants, elle fait découvrir à tous de façon festive le patrimoine de chaque commune de la communauté d'agglomération Rochefort Océan. Le projet Grand Site de France va accentuer cette dynamique.

La mer, un élément à maîtriser

Ce conflit entre la mer et les hommes n'est pas nouveau dans ce territoire en archipel : il a fondé la conquête des marais depuis plus de mille ans avec les premières implantations des monastères au XI^{ème} siècle, en passant par les assainissements du XVII^{ème} siècle et jusqu'au aménagements récents des bords de Charente au XIX^{ème} siècle.

Suite aux tempêtes de 1999 et de 2010, les risques de submersion constituent une préoccupation renouvelée des acteurs du territoire. Elle s'inscrit dans les politiques des collectivités locales, du Conseil Départemental de la Charente Maritime et de l'Etat, tant en matière d'actions de lutte contre la submersion que de prévention des risques. Comme le prévoient les orientations du Site classé, les aménagements de défense contre la submersion prévus dans le cadre des Plan d'Actions et de Prévention des Inondations par submersion, seront réalisés en portant une attention particulière à l'intégration paysagère, notamment aux abords des ouvrages historiques de l'Arsenal.

La place de la nature et de la biodiversité

Le patrimoine historique, culturel et paysager est ici si riche qu'on aurait presque tendance à oublier qu'il s'est construit sur une nature généreuse et une biodiversité de réputation. Ce n'est pas un hasard si l'opérateur foncier national de la protection de la nature, le Conservatoire du Littoral, le forum des Marais atlantiques et la plus grande et ancienne association de protection de la nature, la Ligue de Protection des Oiseaux ont leurs sièges respectifs à Rochefort. La façade maritime du Grand Site possède également un Parc naturel marin. Aussi, le futur Grand Site de France valorisera tout autant le patrimoine naturel que le patrimoine culturel et paysager.

Une offre structurée et différentes approches pour la découverte du territoire

S'appuyer sur tous ces patrimoines, ne veut pas dire offrir aux visiteurs une succession de présentations thématiques dans laquelle on prendrait garde de ne jamais oublier à chaque instant quelque aspect. En fonction des dominantes qu'offre chaque site, chaque parcours, chaque découverte et tout en veillant à resituer l'Homme et l'histoire dans les paysages et la nature, l'interprétation du Grand Site devra révéler pour chacun, sous ses différentes facettes, « son » Grand Site de l'Estuaire de la Charente. Ainsi, par une interprétation réfléchie du territoire et des patrimoines, le Grand Site suscitera l'interrogation et l'émerveillement.

Le pari du développement pour un patrimoine vivant

Par définition, le territoire du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort est plus étendu que celui du site classé de l'Estuaire de la Charente. A la fois naturel, rural et urbain, il comprend un vaste ensemble architectural et historique légués par les siècles d'activités humaines. Ce patrimoine est aujourd'hui soumis à d'importantes

Partie A : Contexte général et lancement du projet

pressions dues à l'extension de zones urbaines, zones d'activité et infrastructures. Le Grand Site contribue par les actions qu'il met en œuvre, à préserver et maintenir vivants les espaces en site classé. Mais l'enjeu majeur de tout Grand Site est aussi de concilier dans un ensemble harmonieux, le développement des alentours des sites classés avec la préservation de l'ensemble du territoire.

Les dispositifs de protection évoqués plus haut, apportent une garantie de préservation du patrimoine sur lequel s'est construite la notoriété de l'Estuaire de la Charente. Mais ces dispositifs ne suffisent pas à eux seuls pour engendrer la dynamique de développement durable soutenue par les collectivités locales et les acteurs économiques. **Or cette dynamique est indispensable pour garder vivant le territoire et son patrimoine.** Un Grand Site de France est un vecteur de découverte du patrimoine naturel et culturel et de sensibilisation du grand public au tourisme durable et à l'éco-responsabilité. À travers la valorisation des patrimoines, les Grands Sites consolident également les **liens entre les habitants, leur territoire et leur histoire.** Ils constituent de plus des atouts forts pour le **développement local** par les emplois, les activités de services, le dynamisme culturel et touristique qu'ils génèrent.

Tout l'enjeu pour le Grand Site de l'Estuaire de la Charente est donc, dans cette région à très fort attrait touristique et aux activités agricoles, conchylicoles et industrielles fragiles, **de savoir transformer les contraintes qui garantissent la pérennité du patrimoine en atouts de développement durable du territoire.**

C'est pourquoi toutes les ressources naturelles et culturelles préservées sont examinées dans le présent dossier à raison de leur capacité à dynamiser l'activité économique, valoriser le patrimoine, enrichir le bien-être des habitants et renforcer un accueil de qualité des visiteurs.

A côté des projets d'aménagement et de gestion des sites les plus fréquentés, on développera dans le dossier le rôle que l'agriculture, l'élevage, la conchyliculture jouent directement dans la construction et le maintien des paysages et donc leur place dans le programme de l'OGS.

Cependant, d'autres activités industrielles et tertiaires contemporaines qui ne sont pas visées directement par l'Opération Grand Site peuvent étayer le projet parce qu'elles perpétuent la grande tradition de savoir-faire techniques symbolisée par l'Arsenal de Rochefort et structurent le paysage. C'est le cas par exemple de la construction aéronautique. Le fait même qu'à quelques centaines de mètres de la Corderie Royale, du chantier de l'Hermione ou du pont transbordeur se fabriquent aujourd'hui des éléments des Airbus invite à valoriser la pérennité de la grande tradition d'ingénierie qui a façonné les paysages de l'Estuaire. Aussi la sensibilisation voire l'appel au soutien de ces acteurs économiques est dans l'esprit du projet de l'Estuaire de la Charente.

Enfin, il serait vain d'organiser l'accueil et la circulation des visiteurs sur les sites les plus remarquables du territoire si par ailleurs, l'urbanisation, les activités de distribution et les infrastructures se développaient de manière indépendante et incohérente. C'est pourquoi également, le projet Grand Site consacre une part importante de sa réflexion aux politiques de l'urbanisme, des déplacements et de l'aménagement. Il prévoit des actions permettant que ces politiques soient adaptées pour permettre d'atteindre les objectifs de qualité attendus sur l'ensemble du territoire. Pour cela des outils différenciés selon que l'on est en site classé ou sur d'autres parties du périmètre du Grand Site seront proposés.

Loin donc de se limiter à la conservation des qualités des lieux et l'ouverture au public des sites clés, c'est sur une dynamique globale d'aménagement du territoire au profit de la valorisation d'un patrimoine d'exception, portée par tous les acteurs concernés qu'est bâti le projet de Grand Site de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.

Le présent programme d'Opération Grand Site en est la première traduction. En ce sens, il est un levier du développement local durable et d'une dynamique territoriale.

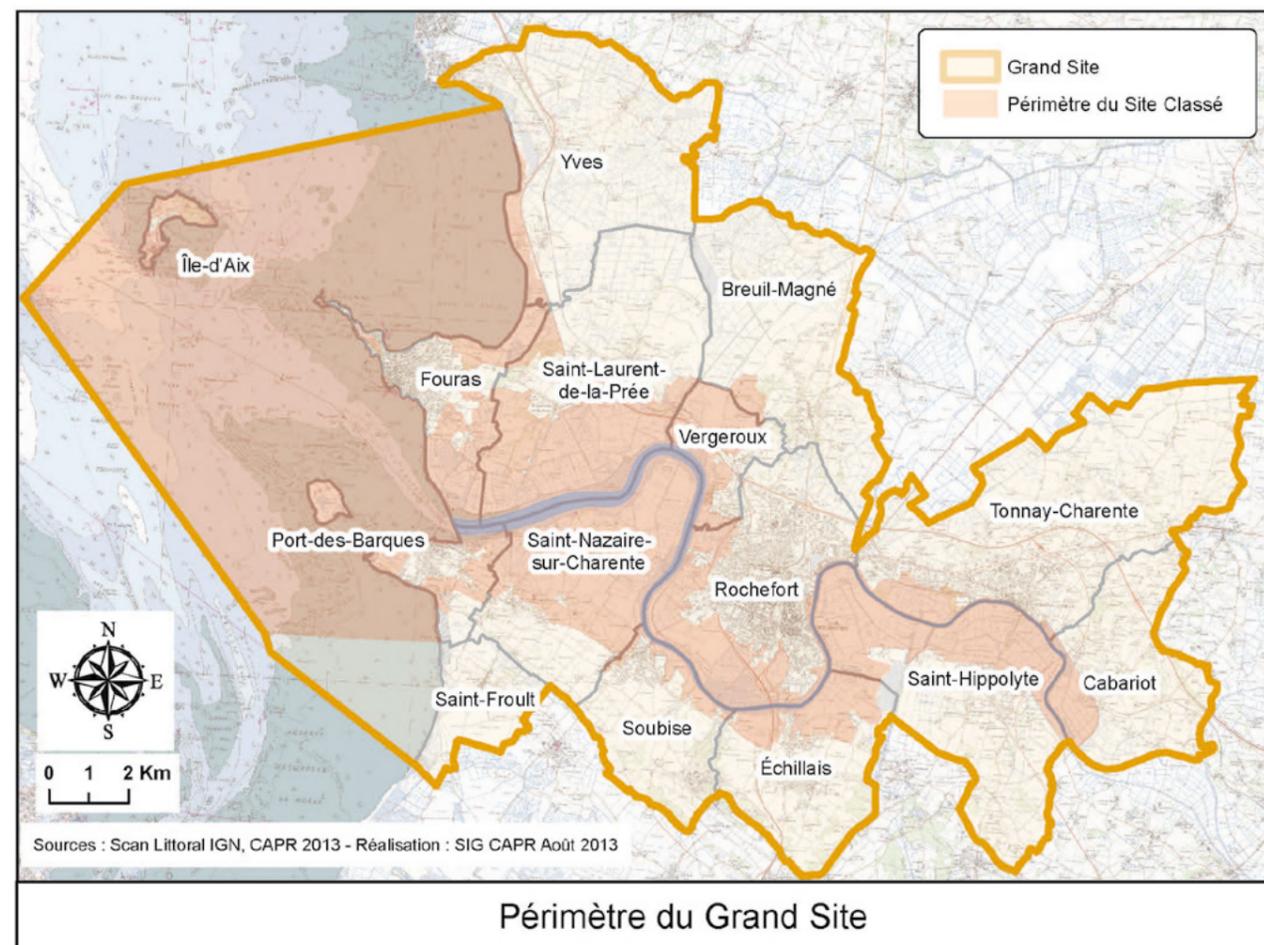
Partie A : Contexte général et lancement du projet

3.3 UN PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE À LA MESURE D'UN VASTE PROJET DE TERRITOIRE

La définition du périmètre revêt une importance capitale. Le périmètre est proposé aussi bien pour la première Opération Grand Site que dans la perspective du label Grand Site de France.

De nombreuses Opérations Grand Site (OGS) ont été jusqu'ici réalisées autour de sites très concentrés et sur un petit nombre de communes, ces projets cherchant avant tout à organiser l'accueil du public autour d'un lieu de haute fréquentation. Certes, comme on le verra dans la partie Gestion des Sites clés (partie B chapitre 5), cette préoccupation est l'un des enjeux de l'OGS.

Mais l'Estuaire de la Charente se démarque d'une part par le fait que les questions de pressions par la fréquentation sont réparties sur plusieurs sites distants les uns des autres et d'autre part par le fait que ces problèmes, encore limités dans le temps et l'espace, sont pris très en amont. Ainsi, ils ne viennent pas occulter les autres objectifs en matière de valorisation du patrimoine et de dynamisation de la vie économique basées sur les ressources patrimoniales.



Aussi, la délimitation du périmètre Grand Site de l'Estuaire de la Charente doit-il permettre de créer, au-delà des limites du site classé, un ensemble fonctionnel autour du patrimoine afin de le mettre en valeur, de créer une continuité harmonieuse entre espaces classés et espaces environnants sur le plan des activités et de l'urbanisme et associer les acteurs du développement local au projet.

Partie A : Contexte général et lancement du projet

Partie A : Contexte général et lancement du projet

Ce qui prime pour le définir, c'est :

- La cohérence entre le projet du futur grand site et son territoire d'application ;
- La lisibilité du périmètre pour le public accueilli.

Pour définir le périmètre, deux éléments ont été pris en compte. D'une part, le périmètre du projet d'inscription de l'Arsenal maritime de Rochefort au Patrimoine Mondial et d'autre part le périmètre du site classé. Il est proposé que la délimitation du Grand Site suive les principes suivants :

- Le « **périmètre de projet** » du Grand Site sera le périmètre territorial des communes qui ont une partie en site classé (sauf exception) et qui entrent dans le projet. Ce périmètre est justifié par la cohérence entre projet politique du Grand Site et son territoire d'application. Il s'appuie sur les outils d'aménagement du territoire (SCOT, plan paysage, charte architecturale...). En mer, et pour les actions qui concernent l'Etat et les collectivités au titre du Grand Site, le périmètre est étendu à celui du site classé;
- A l'intérieur de ce périmètre de projet, on définira le « **périmètre affiché** » qui rendra lisible le Grand Site pour les publics dans ses dimensions patrimoniales et paysagères. Il sera établi dans le plan de signalétique et matérialisé sur le terrain. Il tient compte des voies d'accès, des paysages et perspectives et éléments patrimoniaux à mettre en valeur.

Deux cas particuliers sont toutefois à noter :

- Au Nord, le site classé de l'estuaire de la Charente s'étend le long du littoral jusqu'à la réserve d'Yves. Il est proposé, pour équilibrer la façade maritime, qu'il en soit de même au Sud de la Charente et d'intégrer la commune de **Saint-Froult** dont une partie est dans le site classé des marais de Brouage. Cette commune fera partie de l'agglomération. Elle accueille sur son périmètre la ferme de plaisance - centre d'interprétation - et de nombreux circuits de découvertes des marais. Cette intégration permet de venir accoler le périmètre Grand Site à la réserve naturelle de Moëze-Oléron ;
- Sur le plan administratif, la commune d'**Yves**, concernée par le site classé de l'Estuaire de la Charente est rattachée depuis 2014 à la Communauté d'agglomération de La Rochelle. Cependant compte tenu de la présence du site classé sur son territoire, la commune sera associée au Grand Site par convention.

4. LE LANCEMENT DU PROJET

4.1 LES PRINCIPALES ÉTAPES

Dès l'origine du projet, le calendrier du classement du site et le calendrier de lancement du Grand Site se sont juxtaposés. C'est dans une réponse favorable au souhait des élus du Pays Rochefortais d'engager un projet Grand Site, que la Ministre de l'Écologie demande le 18 janvier 2010 aux services de l'État de classer au préalable le Site au titre de la loi de 1930.

- Juillet 2009 : les élus saisissent le Ministre de l'Écologie sur leur intérêt pour l'obtention du label Grand Site de France
- 14 décembre 2009 : lancement du classement du site par la Ministre
- Mai 2010 : les élus de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais s'engagent dans une démarche Grand Site de France. Le Préfet de la Charente-Maritime lance les études préalables au classement du site
- Décembre 2010 : l'Inspection des Sites du ministère de l'Écologie et du Développement Durable valide le principe du classement du site
- Fin 2011 / début 2012 : lancement de l'enquête administrative
- 6 et 7 septembre 2012 : Séminaire de lancement du projet Grand Site sur l'Île d'Aix, annonce de la création du Parlement du Grand Site
- 25 octobre 2012 : avis favorable de la Commission départementale de la Nature des Paysages et des Sites
- 20 décembre 2012 : Délibération de la Communauté d'agglomération en vue de la demande de lancement officiel de l'Opération Grand Site
- 31 janvier 2013 : avis favorable à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites, des Paysages et des Perspectives sur le classement du site
- 10 avril 2013 : la Préfète de la Charente-Maritime et Bernard Grasset installent le Comité de pilotage de l'Opération Grand Site à Saint-Hippolyte
- 15 avril 2013 : Courrier de la Ministre donnant l'accord de l'Etat pour lancer l'OGS.
- 5 juillet 2013 : Installation et première réunion du Parlement du Grand Site à Fouras par Bernard Grasset, président de la Communauté d'agglomération.
- Août 2013 : **Classement du site par décret du 22 août 2013**
- Octobre 2013 : examen du programme de la première Opération Grand Site 2014-2017 par le comité de pilotage
- Novembre 2013 : examen du programme de la première Opération Grand Site 2014-2017 en Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- Novembre 2013 : transmission par Madame la Préfète du programme de l'Opération Grand Site au ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- Décembre 2013 : approbation de l'Opération Grand Site par la Commission supérieure des sites, des Paysages, et des Perspectives
- Juillet 2014 : Installation du Comité des partenaires financiers - Etat, Région, Département, CARO, Conservatoire du littoral - par Hervé Blanché, Président de la CARO

4.2 LES INSTANCES DU GRAND SITE

Le portage du projet par la Communauté d'agglomération prend en compte l'étendue et la richesse du territoire, sa diversité et la représentation des acteurs socioprofessionnels et associatifs concernés. Dès le début du projet une attention soutenue a été portée à l'organisation de la gouvernance. Dans l'esprit des conclusions du séminaire de l'Île d'Aix de septembre 2012, deux organes de gouvernance du projet sont créés : le Comité de pilotage et le Parlement du Grand Site.

4.2.1 LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage, coprésidé par le Préfet et le Président de la Communauté d'agglomération est l'organe de décision. Il établit notamment la programmation financière générale. C'est lui qui évalue le programme d'actions. Les instances communautaires valident la programmation générale et les engagements financiers communautaires.



4.2.2 LE PARLEMENT DU GRAND SITE

Le Parlement du Grand Site est un conseil consultatif, présidé par le Président de la CARO. Il joue un rôle de conseil, formule des avis, débat des enjeux tant du site classé que des projets et actions du Grand Site. Il porte plus particulièrement sa réflexion sur la construction de l'identité du Grand Site. Il se rend sur le terrain pour des visites de projets et réalisations. Il regroupe l'ensemble des acteurs concernés par le Grand Site. Sa composition pourra évoluer.

4.3 LA MOBILISATION DU TERRITOIRE

4.3.1 DES DÉMARCHES DE MOBILISATION

En amont des procédures administratives et actes politiques de l'État et de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, plusieurs éléments sont à souligner. Ils expliquent la détermination des acteurs du territoire à conduire le projet Grand Site.

- L'organisation de plusieurs voyages d'étude pour la confrontation des idées et l'échange d'expériences avec des Grands Sites existants : novembre 2010, 35 élus dans le Marais Poitevin ; mai 2011, 6 élus, l'inspecteur des Sites et les services en Baie de Somme ; mai 2013, 5 élus et les services en Carmague gardoise et St Guilhem le désert avec rencontre avec le Président du Réseau des Grands Sites de France ;
- La mise en place annuelle avec l'Ecole nationale du Paysage de Versailles d'ateliers du paysage avec le concours du Conseil régional Poitou-Charentes afin de fournir une image de l'organisation paysagère actuelle, une analyse des principaux processus d'évolution paysagère, faire des propositions de projets et d'actions paysagères centrées sur la problématique des extensions urbaines et offrir aux élus et acteurs du territoire un support d'échange et de concertation. C'est le Conservatoire Régional des Espaces Naturels qui assure la gestion du projet et l'interface avec l'école ;
- Une participation active au Réseau des Grands Sites de France : adhésion en octobre 2010, participation de délégations d'élus et de techniciens aux rencontres annuelles depuis 2010, participation aux réunions et groupes de travail du RGSF.

4.3.2 LES ORGANES TECHNIQUES

- Une cellule technique sera prochainement mise en place afin d'associer les services des partenaires financiers notamment lors de la préparation des réunions du Comité de pilotage ;
- Un groupe d'appui est également réuni périodiquement. Constitué des responsables des structures publiques les plus concernées par le Grand Site, il débat des projets en cours et permet de faciliter la coordination des actions entre structures. En sont membre le Conservatoire du Littoral, le Centre International de la mer, le Musée de la Marine, la LPO, les services de la ville de Rochefort, le CAUE et le Forum des marais atlantiques.

4.3.3 LA MOBILISATION DES RESSOURCES DE LA CAPR

Le développement durable, dans lequel les élus de la CARO s'engagent au travers du projet Grand Site, nécessite un regard croisé sur les thématiques économiques, sociales et environnementales : ainsi chaque dossier, chaque projet sera instruit dans cet objectif et dans une démarche de qualité que mérite l'Opération Grand Site.

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la communauté dispose de ressources financières modestes mais relativement stables : dotations de l'Etat, fiscalité directe, subventions contractualisées. Ces moyens doivent lui permettre de soutenir les opérations économiques utiles pour le territoire en veillant, très en amont, à leur cohérence vis à vis du projet de l'OGS. Ce projet constitue un référentiel partagé, un outil de travail qui garantit la cohérence de l'ensemble des actions publiques ou privées qui vont émerger sur cet espace.

Enfin, compte tenu du caractère transversal du projet et de la compétence juridique de la CARO sur le projet Grand Site, compte tenu également des compétences techniques présentes au sein des différents services de la CARO, l'élaboration et le suivi des actions du projet est confié à un **groupe projet inter services**.

4.3.4 LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La ville de Rochefort et le pays rochefortais possèdent un long historique d'échanges avec des pays et territoires du monde entier. Le Grand Site intègre cette tradition d'ouverture vers les ailleurs avec l'engagement dans une coopération décentralisée avec la Tanzanie.

Depuis 2008 en Tanzanie, au niveau territorial, des Township, gouvernements locaux, sont rendus possibles par la Loi. « The Kilwa Township Authorities », regroupement de neuf villages, a été créé. Les neuf « Chairman » sont représentés au sein du conseil du Township.

Le territoire se compose de plusieurs entités :

- la ville de Kilwa Masoko, d'environ 8000 habitants, qui fait office de marché régional ;
- **Kilwa Kiswani**, île de 1000 habitants, couplée à l'île de Songo Mnara constituent ensemble la zone inscrite au titre de la Liste du Patrimoine Mondial.

Les vestiges des îles de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981. En 2004, le bien a également été placé sur la liste du patrimoine mondial en péril, et le Ministère des ressources naturelles et du tourisme de Tanzanie, a engagé un programme d'actions pour obtenir son retrait de cette Liste des sites en péril.

Au cours des dix dernières années d'importants travaux de restauration des édifices ont été réalisés -notamment avec l'aide de l'Etat français – avec la mise en place, les deux dernières années, d'actions de formation, d'accompagnement pour créer les conditions d'un développement durable adressés aux acteurs locaux : création d'activités économiques, formation des guides, aide à la création d'un restaurant.



Partie A : Contexte général et lancement du projet

La volonté des dirigeants du Township de Kilwa est de structurer un projet de développement à l'échelle du territoire du Township afin de mieux gérer les ressources patrimoniales (protection et valorisation) et de favoriser les retombées directes en organisant leur découverte et leur fréquentation tout en développant une économie durable pour et avec les populations.

Les représentants du Township de Kilwa et de la Communauté d'agglomération, dépositaires de patrimoines exceptionnels ont engagé un partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée depuis février 2012 avec le soutien du ministère des Affaires étrangères.

Partie B : Objectifs et programme

I. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Au printemps 2012, les élus et acteurs du territoire ont formulé au cours d'une trentaine d'entretiens leur vision de l'avenir du Grand Site et la façon dont ils souhaitent conduire le projet. Le séminaire de l'Île d'Aix, les 6 et 7 septembre 2012 a réuni plus de 80 acteurs du futur Grand Site de France afin d'en approfondir et valider les grandes orientations. Le comité de pilotage réuni sous la double présidence du Sous-préfet de Rochefort et du Président de l'Agglomération du Rochefort Océan a approuvé ces orientations ainsi que les grands objectifs de l'Opération Grand Site.

I.1 STRUCTURER, REQUALIFIER, METTRE EN VALEUR LES SITES LES PLUS EXPOSÉS

Les sites et édifices de l'estuaire et l'Arsenal, sont très nombreux et majestueux qu'il s'agisse des paysages de l'estuaire et littoraux ou des édifices et monuments. Aucun n'a cependant acquis une notoriété et une lisibilité forte qui primeraient sur celles des autres. Ceci est un avantage pour la gestion globale du Grand Site mais une difficulté pour lui assurer la notoriété attendue.

Le Grand Site se dotera d'une stratégie de conservation, de gestion et de valorisation des richesses patrimoniales, naturelles et culturelles, avec l'Etat et les partenaires associés.

Cette stratégie devra prendre en compte l'ensemble du Grand Site afin d'offrir aux visiteurs les richesses naturelles et culturelles qui sont disséminées sur tout le territoire. Elle s'appuiera sur toutes les opportunités de mise en réseau, de circulations douces et d'accueil dans toutes les communes.

Plusieurs sites à haute fréquentation seront examinés dans ce cadre.

La fréquentation du public est forte notamment sur trois sites : la Pointe de la Fumée et l'île d'Aix, le site de visite de la Corderie Royale et l'Hermione, Port des Barques et l'île Madame. Les évolutions observées sont susceptibles de peser sur la qualité du Grand Site dans les années à venir. Aussi est-il nécessaire d'avoir une vision prospective des sites qui verront les pressions augmenter en particulier dans le centre ville de Rochefort avec le développement du Grand Arsenal autour de la Corderie, le pont transbordeur, le Musée de la Marine et le Centre International de la Mer.

Différents types de solutions peuvent être apportés à ces problématiques : aménager les sites les plus exposés et traiter la gestion des flux touristiques, organiser une meilleure accessibilité, assurer un rééquilibrage entre les différents secteurs à découvrir. Le comité de pilotage du Grand Site aura la responsabilité de proposer les actions financées dans le cadre de l'Opération Grand Site.

I.2 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS AFIN QU'ILS EN FASSENT BÉNÉFICIER LES VISITEURS ; LES ASSOCIER À LA VIE DU SITE

Le projet Grand Site est porté par une agglomération de quelque 60 000 habitants. Sans être ni isolé ni dans le tumulte permanent que connaissent certaines agglomérations, ce territoire bénéficie d'une qualité de vie exceptionnelle. C'est un lieu aux marges de la vitesse et de l'agitation où le caractère « benèze » trouve encore sa place.

C'est pourquoi, la réussite du Grand Site passe par la préservation de la qualité de vie des habitants et de son cadre.

On retrouve cette qualité de vie dans la mise en valeur mesurée et équilibrée des ressources naturelles et culturelles, dans le respect de la charte architecturale pour les aménagements des centres bourgs et villages et dans la promotion des mobilités douces et mises en réseau qui bénéficient tout autant aux visiteurs qu'aux habitants. Ainsi par exemple, le réemploi des patrimoines de l'Arsenal pour des usages quotidiens sur la ville centre - médiathèque, CCI, centre culturel de rencontres, chantier de reconstruction de l'Hermione, Jardin des Retours - a permis l'appropriation par la population d'un bien réservé longtemps aux usages militaires. Cette approche sera étendue à l'ensemble de l'estuaire.

La qualité de vie se retrouve aussi dans le dynamisme économique et au travers de la spécificité de certains des métiers – de l'ostréiculture et de l'agriculture ou de l'élevage dans le marais ou ceux du chantier de l'Hermione. C'est un atout précieux et un gage de qualité pour l'accueil du visiteur.

Le territoire est également un gisement en matière de patrimoine et ressources naturelles revendiqué par des habitants aux intérêts parfois très différents voire opposés - ceux du pêcheur à pied, du naturaliste, du chasseur, de l'ostréiculteur et de l'agriculteur -.

Ces derniers, en particulier, ont contribué à façonner les paysages et continuent de les entretenir. Ils tiennent une place essentielle dans les activités économiques du Grand Site.

La qualité de vie de cet ensemble est constituée tout autant d'urbanité que de ruralité. Son caractère paisible est une force du Grand Site de l'Estuaire et l'Arsenal.

C'est pourquoi, il est proposé que toutes les actions retenues au titre du Grand Site comportent un volet consacré au dialogue pour la construction d'un projet partagé « entre la ville et la campagne ».

I.3 CONCILIER LA GESTION DES ESPACES PRÉSERVÉS ET DES ESPACES DE DÉVELOPPEMENT



Du fait de leurs caractéristiques naturelles et des protections réglementaires, les marais qui recouvrent près de la moitié du territoire rochefortais sont soustraits des pressions humaines. Cependant, la pression urbaine, liée à la proximité des villes de La Rochelle et de Rochefort et à l'attrait du littoral, s'est accrue sensiblement lors des deux dernières décennies. Le territoire du Grand Site comprend également des abords d'agglomérations en forte mutation.

Le Grand Site est un espace de vie, économique, social et culturel qui offre des opportunités pour son développement. Les activités portuaires, agricoles, ostréicoles, touristiques notamment en sont indissociables.

Les entretiens conduits auprès des acteurs ont fait ressortir une forte sensibilité à la préservation des lieux et une recherche de cohérence dans les aménagements et plus précisément le maintien

d'un équilibre réfléchi entre zones déjà préservées - Sites classés, Natura 2000, projet de parc marin, réserves naturelles - et les autres espaces adjacents.

Le paysage, sur ce territoire à très faible amplitude altitudinale est très sensible aux coupures visuelles qu'elles soient dues aux barrières de constructions ou à des rideaux de végétaux. Une multiplication désordonnée de ces aménagements brouillerait et masquerait l'accès aux vastes paysages.

Ainsi, la maîtrise de l'extension urbaine – logements et lotissements, zones commerciales et d'activités – et une approche paysagère fine, apparaissent comme une nécessité du fait de la raréfaction de la disponibilité foncière. Les aménagements qui seront réalisés au sein du Grand Site ne devront pas remettre en cause ce qui a fondé la reconnaissance de ce territoire.

La gouvernance du Grand Site devra donc s'attacher à identifier les contributions de chaque collectivité à l'équilibre recherché, faire émerger les enjeux collectifs et définir des modalités de prise de décision. Des compétences et de l'ingénierie devront être mises à disposition des acteurs du Grand Site.

I.4 FAIRE EXISTER LE GRAND SITE ET FAIRE ÉMERGER SON IDENTITÉ POUR TOUS LES PUBLICS

Le caractère emblématique du Grand Site tient largement à l'idée de « maîtrise de la nature » (la culture des Lumières) - l'ordonnement d'un estuaire au service de la Marine, l'assèchement des marais – perpétuellement confronté à l'« ordre des choses » : la nature. Il y a là un balancement singulier entre nature, histoire et paysage.

La Charente, peu visible et l'héritage militaire du territoire encore peu ouvert au public, contribuent à la faible lisibilité du site, lisibilité pourtant indispensable pour que cette destination touristique soit mieux organisée, mieux connue pour elle-même et mieux appréciée.

La désignation d'un phare qui permettrait d'identifier le Grand Site - comme pour la plupart des grands sites - n'est pas une donnée simple sur l'estuaire comme c'est le cas pour le Pont du Gard, la montagne Sainte Victoire, la Pointe du Raz ou le Mont Saint Michel.

Plusieurs points focaux du Grand Site ont été évoqués comme la Pyrotechnie du Vergeroux et le «Grand Arsenal» ou « Arsenal du Roy ». Ce dernier apparaît comme un possible phare pour l'ensemble du Grand Site avec une mise en réseau de tous ses éléments, chantier Hermione, Centre International de la Mer, Corderie Royale, Fort Boyard et musée de la Marine à Rochefort et l'ensemble des forts sur l'estuaire.

Mais, de l'avis unanime des acteurs du projet du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, un travail considérable est à mener pour faire « exister » le Grand Site. Il s'agit de mettre en place des actions concrètes pour la découverte du territoire dans toutes ses parties et sur toutes ses thématiques.

Le Grand Site sera l'occasion d'affirmer, de construire et de partager les valeurs qui ont façonnées ce territoire entre ceux qui y vivent, ceux que le fréquentent et ceux qui l'entretiennent. Il sera ainsi un creuset pour développer la conscience des acteurs et des habitants d'être partie prenante d'un site exceptionnel.

Des outils de communication, de signalétique, de campagnes de presse viendront accompagner et faire connaître ce plan d'ensemble et ainsi renforcer la notoriété en accord avec les principes fondamentaux des Grands Sites.

Toutes ces actions devront à la fois intéresser les visiteurs et bénéficier aux habitants garants de la qualité de l'accueil dans un objectif d'appropriation collective de ce territoire.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET GRAND SITE

Sur la base des orientations issues du séminaire de l'Île d'Aix en septembre 2012, le comité de pilotage a approuvé la structure des objectifs de l'Opération Grand Site. C'est le développement de ces objectifs qui nourrit la programmation des actions.

2.1 CONNAÎTRE LES FLUX DE VISITEURS DES SITES LES PLUS FRÉQUENTÉS

L'Opération Grand Site vise en premier lieu à organiser les flux de fréquentation et mettre les sites en réseau, requalifier les sites d'intérêt et développer l'accès vers les sites par différents modes. Pour cela, il faut avoir une bonne connaissance des flux et mettre à jour les données dans la durée.

Au stade de lancement de la première Opération Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, ce qui domine sur la connaissance de la fréquentation et sa gestion c'est :

- la multiplicité des lieux de fréquentation ;
- la disparité des flux de visiteurs selon les sites ;
- des modes d'accès et de transport en mutation ;
- des informations quantitatives et qualitatives partielles bien que précieuses sur les flux ;
- des aménagements déjà importants sur certains sites et des projets en cours ;
- un besoin de mise en cohérence.

Aussi, le parti proposé dans l'Opération Grand Site, c'est d'une part d'appréhender la fréquentation sur les sites majeurs et de se doter des outils de suivi de son évolution sous forme d'un observatoire ; et d'autre part de ne pas attendre d'avoir toutes les informations sur cette fréquentation pour engager des actions d'aménagement là où l'information sur le besoin est disponible et là où les acteurs sont mobilisés.

Le présent chapitre 2.1 traite de la connaissance et du suivi de la fréquentation sur les sites les plus fréquentés tandis que les projets d'aménagement déjà en mesure d'être programmés sont traités dans le chapitre 2.5 « préserver et valoriser les éléments emblématiques du Grand Site ».

2.1.1 APPRÉHENDER LA FRÉQUENTATION DES SITES LES PLUS FRÉQUENTÉS : POINTE DE LA FUMÉE / ÎLE D'AIX, PORT-DES-BARQUES / ÎLE MADAME, ARSENAL DE ROCHEFORT, PONT TRANSBORDEUR

Sur le territoire du Grand Site, des pressions liées à la fréquentation sont aujourd'hui observées sur cinq ensembles : Fouras - Pointe de la Fumée, l'Île d'Aix, la Pointe de Port des Barques et l'Île Madame, le site de l'Arsenal à Rochefort et le Pont Transbordeur.

Dès l'été 2013, de premières études de fréquentation sont conduites sur ces cinq sites majeurs au cours de quelques semaines de la période d'été. Elles seront reconduites de façon plus approfondie et sur une durée plus longue en 2014 afin de :

- Disposer des points marquants en matière de fréquentation et d'accueil pour aider la prise de décision des futurs projets d'aménagements qui seront réalisés sur les sites ;
- Connaître la perception et le degré de satisfaction des visiteurs ;
- Discerner les données susceptibles d'être suivies ultérieurement avec la mise en place d'un observatoire de la fréquentation.

Ces études permettront de connaître les principaux éléments de problématique et les points de dysfonctionnement saillants observés en matière de flux et d'accueil des visiteurs sur les différents sites.

Ces premières données, recueillies lors des enquêtes, seront contextualisées dans le cadre de **l'observatoire de la fréquentation** et complétées par d'autres données (fréquentation routière, réseau de transports urbains, ferroviaires, fluviaux). Les décisions sur la gestion des flux de fréquentation des différents modes de déplacements vers les sites, l'organisation des modes doux d'accès et de circulation sur le Grand Site, la valorisation et l'interprétation du patrimoine pour les visiteurs seront prises au vu des données fournies par l'observatoire de la fréquentation. Il constituera également un outil de vigilance par rapport aux conséquences d'une augmentation importante de la fréquentation sur certains sites. Les analyses conduites dans le cadre du Plan Global de Déplacement viendront utilement alimenter l'observatoire.

Les données recueillies par l'observatoire permettront de suivre :

- l'évolution des pressions sur les sites ;
- l'impact des aménagements ;
- le degré de satisfaction des visiteurs, acteurs et habitants ;
- l'évolution de la notoriété du Grand Site.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- **Des études de fréquentation seront conduites sur les cinq sites les plus fréquentés ;**
- **Un observatoire de la fréquentation, outil de vigilance et de mesure de la notoriété du Grand Site sera mis en place.**

2.2 DÉVELOPPER L'ACCÈS MULTIMODAL VERS LES SITES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Le territoire de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort est inclus dans l'ensemble d'une façade littorale touristique très convoitée, La Rochelle, Ré, Oléron, Royan, dont la fréquentation n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Cette tendance ne devrait pas s'affaiblir dans les prochaines années. Les informations déjà disponibles sur les sites majeurs de l'Estuaire de la Charente apportent la confirmation de l'augmentation des pressions aux périodes de haute fréquentation. La mise en place de l'observatoire de la fréquentation permettra d'en suivre l'évolution.

La stratégie proposée lors du séminaire de lancement du projet Grand Site sur l'Île d'Aix en septembre 2012 est double :

D'une part, intervenir sur les sites majeurs par les aménagements, l'information l'interprétation et l'animation nécessaires pour mieux accueillir les visiteurs, préserver le patrimoine, réguler les pressions de fréquentation et répartir les flux économiques (chap.5). D'autre part, agir plus à l'amont par rapport à l'ensemble du territoire en abordant de façon préventive les problématiques d'accès et de circulation par différents modes de déplacement - véhicules légers, autocars, transports en commun, vélos, bateaux, piétonniers - de façon à fluidifier et diluer le plus possible les difficultés présentes et à venir. Cet aspect est précisé dans le présent chapitre. L'objectif poursuivi avec l'« accès multimodal vers les sites du territoire » est d'anticiper les effets des augmentations de fréquentation sur les sites, leurs abords et sur la circulation au sein du territoire en privilégiant les modes de déplacement doux et collectifs : le train, les bus, le vélo, les bateaux... et les jambes.

Non seulement l'« accès multimodal vers les sites du territoire » doit réduire les pressions sur les circulations dans les Grands Site mais il apportera un surcroît d'intérêt pour les visiteurs et les habitants. La découverte de l'espace et des paysages avec de nouveaux points de vue et de nouveaux rythmes est en soi un attrait. Ainsi par exemple, les trajets le long du fleuve ou sur le fleuve, le balcon sur la baie d'Yves, les trajets sur la presqu'île en direction de Port-des-Barques ou la baie de Saint Froult offrent des occasions de révéler de nombreux aspects « pittoresques » du Grand Site.

Le choix des modes de déplacement, le positionnement des portes d'entrée sur le Grand Site, les aménagements sur les sites majeurs, l'interprétation pour les visiteurs, les animations pour les habitants et les visiteurs doivent donc être traités de façon coordonnée.

2.2.1 ORGANISER L'ACCÈS MULTIMODAL VERS LES SITES

On appelle accès multimodal la combinaison des moyens de transport qui permettent d'accéder au Grand Site et de le parcourir que ce soit pour les visiteurs ou pour les habitants.

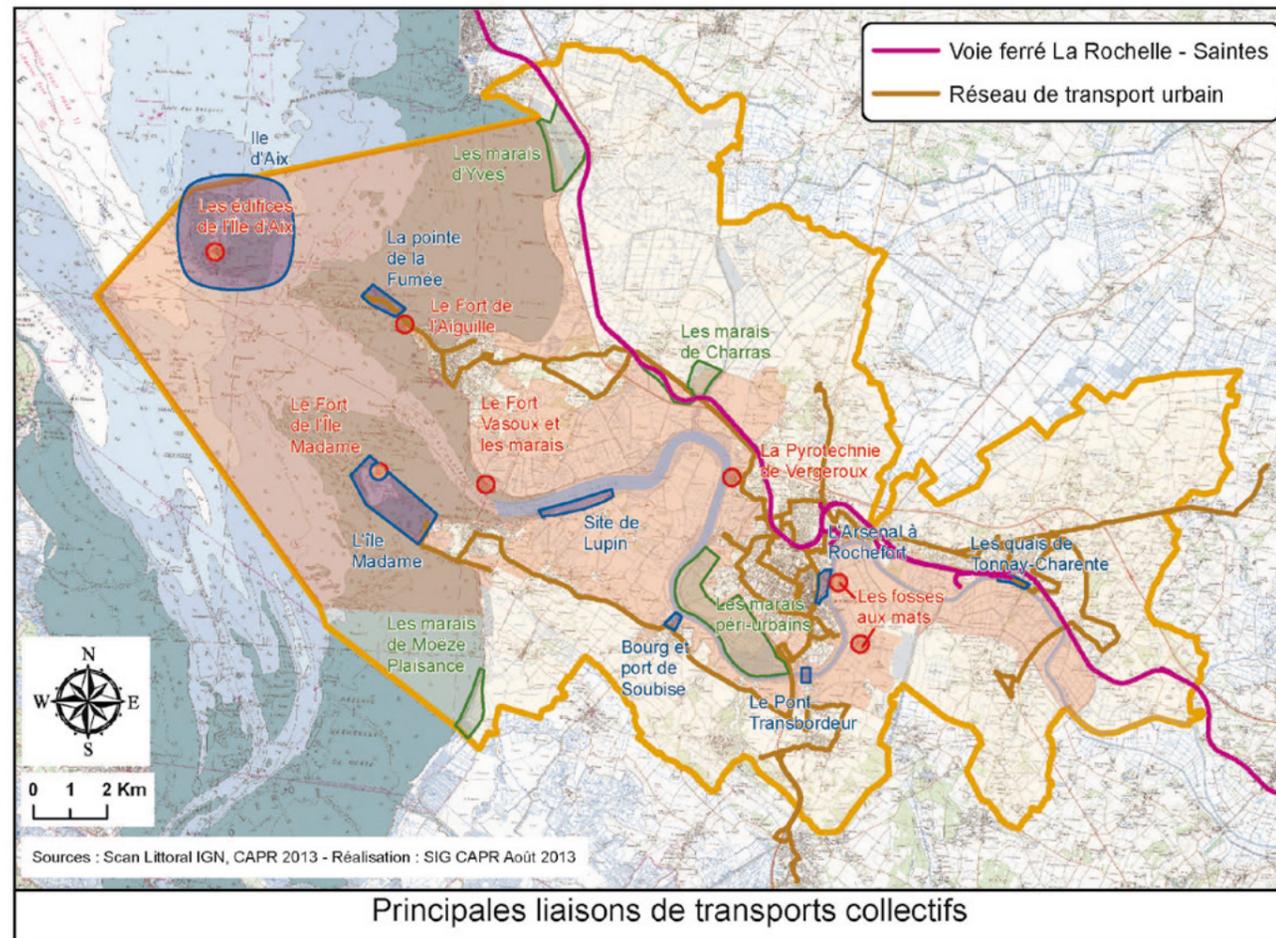
La configuration géographique du Grand Site de l'Estuaire de la Charente présente des contraintes naturelles fortes : Plus de la moitié du territoire est en zone de marais, la Charente est franchissable en un nombre assez restreint de points par les différents modes de transport (voitures, trains, vélos) et la navigation sur le fleuve doit aussi constituer un axe de déplacement structurant.

A l'heure actuelle, on constate déjà que toutes les infrastructures routières et d'accueil ne sont pas dimensionnées pour les déplacements quotidiens des habitants (véhicules individuels et transports en commun) et ne répondent que partiellement à l'accueil des flux touristiques saisonniers. Des phénomènes d'engorgement, encore ponctuels, sont décelés (Pointe de la Fumée, embarcadère de l'Île d'Aix, périodes de pêche à pied à l'Île Madame...).

Plusieurs initiatives de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan contribuent déjà à l'organisation de l'accès multimodal :

- adaptation du réseau des transports urbains en période estivale ;
- stations de location vélos « Les demoiselles » sur les sites fréquentés ;
- « Pass Transports + Tourisme ».

Elles seront reprises dans le Plan Global de Déplacement au titre l'Opération Grand Site afin de proposer des alternatives crédibles aux déplacements en voiture particulière vers les sites.



La configuration géographique, la situation et les perspectives d'évolution de la fréquentation nécessitent **une organisation structurée de l'ensemble des déplacements** vers, entre et depuis les sites et invitent à explorer **les possibilités de navigation fluviale**.

L'élaboration du Plan Global de Déplacement sera l'occasion d'identifier les points forts/faibles des infrastructures de chaque mode de déplacement et de leurs interconnexions, à l'échelle de la CARO. Les inflexions apportées par l'Opération Grand Site relatives à la fréquentation des visiteurs vers les différents sites feront l'objet d'une attention particulière. Le plan permettra d'organiser l'ensemble des modes de déplacements - véhicules légers, transport en commun, modes doux - et les correspondances entre ces différents modes.

La découverte du territoire par le fleuve (navettes, franchissements) a fait l'objet de quelques expériences – liaison Arsenal / Pont transbordeur, bac à Soubise – mais n'a pas été développé en tant que transport en commun.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

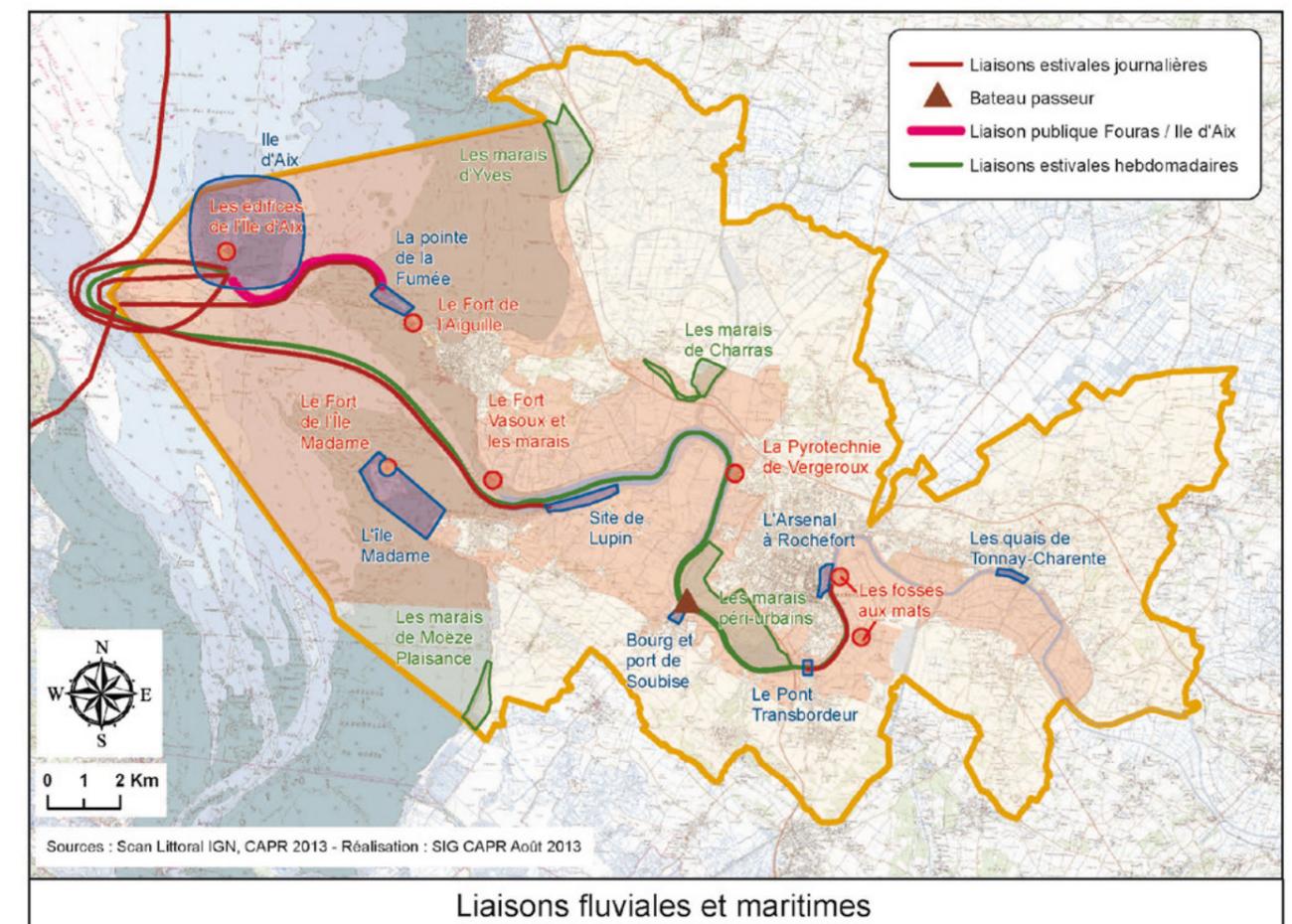
- Les enjeux liés à la fréquentation seront intégrés au Plan Global de Déplacements ;
- Une étude d'opportunité et faisabilité pour des services fluviaux réguliers sera réalisée.

2.2.2 ORGANISER LES MODES DOUX DE DÉPLACEMENT

Les sites les plus intimes de l'estuaire sont des « petites destinations » dont les ambiances doivent être préservées. Les modes de déplacement doux, nautique et cyclable, seront privilégiés pour découvrir des lieux plus secrets qui brisent une relative uniformité des paysages de marais. De nombreux tronçons ou liaisons existants doivent être interconnectés aussi bien pour la navigation que pour le vélo.

Sur le plan nautique

Bien que les conditions de la navigation fluviale soient limitées par les contraintes liées aux marées et à la navigation commerciale (en moyenne un cargo par jour), l'association labellisé Nautisme en Pays rochefortais a développé la pratique du nautisme sur le bassin en s'appuyant sur la découverte du site. Les pratiques nautiques – avec navettes fluviales et maritimes, sur embarcations légères ou la plaisance - donne la possibilité d'avoir un autre regard sur le site et contribuent à limiter les pressions sur les milieux.



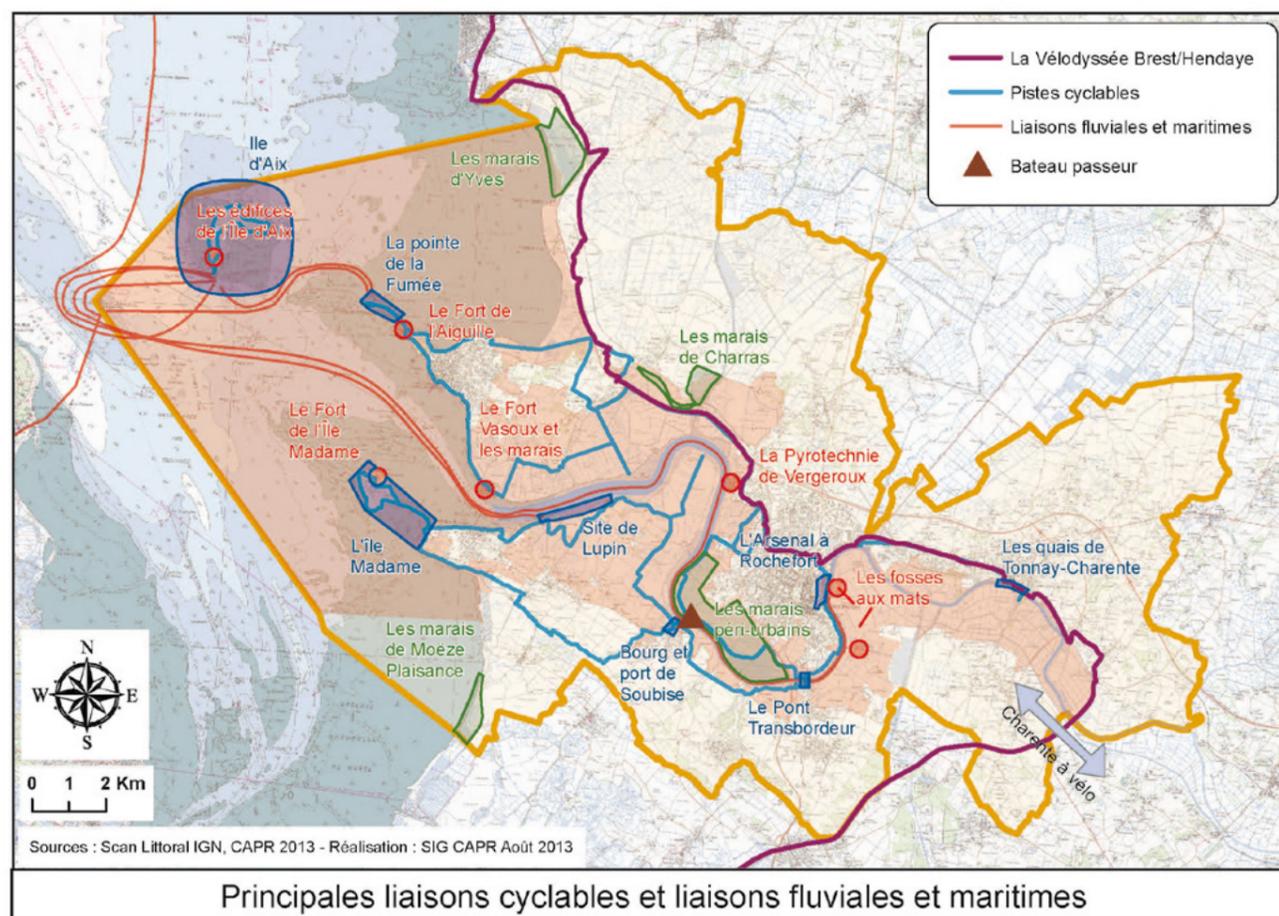
Le Grand Site renforcera le développement des pratiques sur embarcations légères, les prestations nautiques valorisant le site et s'attachera à développer les activités de navettes fluviales.

La structuration des liaisons fluviales nécessite une intervention publique sur la base des expériences conduites entre l'Arsenal à Rochefort et le Pont transbordeur et du passeur entre Soubise et les marais périurbains de Rochefort. Des pontons aux normes doivent être aménagés sur certains sites clés et une prospection d'opérateurs doit être engagée.

Sur la partie maritime, le tour de Fort Boyard avec une escale d'une journée à l'île d'Aix a été fortement développé en été par différents croisiéristes en provenance de Fouras, Port-des-Barques, La Rochelle, Oléron et Ré. Indépendamment de la navette régulière Fouras-Aix qui draine un grand nombre de passagers (158 000 en 2012), le nombre de passagers débarqués sur l'île d'Aix par an dans le cadre des prestations « Tour Fort Boyard » atteignait 127 000 visiteurs en 2012. Sur le secteur maritime, le projet Grand Site vise avant tout à renforcer l'interprétation du paysage maritime et à organiser les flux sur le débarcadère de l'île d'Aix.

Sur le plan cyclable

Depuis 2003, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans une politique d'aménagement et de valorisation des voies cyclables afin de favoriser les déplacements doux domicile/travail et de développer le tourisme de nature et de loisirs.



Principales liaisons cyclables et liaisons fluviales et maritimes

Le Grand Site s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de l'Etat et de l'Union Européenne en matière de Véloroutes et Voies Vertes. Cette politique vise à créer un réseau européen et national d'itinéraires cyclables structurants qui facilite la connexion entre les grandes villes européennes et permet d'initier les populations locales à une autre forme de déplacement et de tourisme.

Le Grand Site est concerné par deux axes structurants :

- L'axe Nord-Sud, Eurovéloroute n°1 « Vélodyssée » reliant Roscoff à Hendaye ;
- L'axe Ouest – Est, Véloroute n°92 « Charente à vélo » reliant Exideuil (Dordogne) au littoral via Cognac et Rochefort.

La mise en œuvre de ces grands itinéraires s'appuie sur des objectifs communs partagés entre les différentes collectivités intercommunales et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Dans le cadre de ces démarches à caractère départemental et national, le Conseil Départemental coordonne les opérations et finance la signalisation directionnelle (charte nationale des véloroutes et voies vertes). Des bateaux passeurs seront utilisés pour le franchissement de la Charente. Une expérience est déjà conduite depuis 2013 entre Soubise et Rochefort.

La structuration de ces deux axes servira de base à la mise en place de **boucles de découverte à vélo de l'Estuaire**.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- La réalisation d'un programme d'actions pour la découverte fluviale et maritime incluant des équipements et des services ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan vélo avec la création des boucles de découverte à vélo de l'Estuaire.

2.3 STRUCTURER L'INTERPRÉTATION ET ADAPTER LA DESTINATION TOURISTIQUE

L'un des objectifs majeurs de la politique nationale des Grand Sites de France est de **permettre au public accueilli de sentir l'esprit des lieux, de faire l'expérience du site, de le découvrir sous toutes ses facettes et de se sentir bien accueilli**. Pour atteindre ces objectifs, deux conditions doivent être réunies :

- que l'offre d'interprétation et de valorisation du patrimoine du Grand Site soit réfléchi, structurée et mise à la portée de tous ;
- que le secteur du tourisme soit tendu vers un objectif d'accueil du public de qualité, fondé sur la « promesse Grand Site ».

2.3.1 STRUCTURER UNE INTERPRÉTATION COHÉRENTE SUR L'ENSEMBLE DU GRAND SITE

Le schéma d'interprétation est aujourd'hui le passage obligé de toute mise en valeur d'un patrimoine. Il est le document de référence pour tout ce qui peut, sur un territoire donné, communiquer au visiteur la signification, les interrelations et la valeur du patrimoine naturel et humain en vue de stimuler la découverte, donner du sens à la visite, éveiller la curiosité et amener à l'émerveillement.

Sur l'Estuaire de la Charente, le visiteur est comblé. Dans un vaste havre naturel, fluvial, terrestre et maritime, alternant les marais et les points hauts, s'est jouée une histoire qui mêle activités des gens de la terre et des rivages, des successions d'îles et d'anciennes îles avec des villages entourés de marais, des activités agricoles, le transport de marchandises par le fleuve et une histoire prestigieuse préindustrielle puis industrielle de l'Arsenal maritime de Rochefort.

Les initiatives de médiation culturelle sont bien ancrées sur tout le territoire. A Rochefort, ville labellisée Ville d'Art et d'Histoire avec un Service du patrimoine, on ne compte pas moins de cinq musées ou centres d'exposition importants : Musée national de la Marine, Centre International de la Mer et Corderie Royale, Musée d'Art et d'histoire, Musée des commerces d'autrefois, Maison de Pierre Loti, ancienne école de médecine navale... La reconquête et la reconnaissance, depuis 30 ans, de l'ensemble patrimonial maritime unique en France, lié à l'Arsenal et plus largement à l'histoire maritime, a permis l'émergence d'une économie liée au tourisme couronnée par le chantier de l'Hermione.

L'île d'Aix propose les visites du Fort Liédot, la maison de la Nacre, le Musée national Napoléonien. A Fouras se trouve le fort Vauban et un musée Régional, à Port-des Barques un écomusée de la presqu'île. L'ensemble des musées est organisé en club. Par ailleurs, La Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont le siège est à Rochefort, la réserve naturelle d'Yves, la réserve naturelle de Moëze / Plaisance, la cabane de Moins à Breuil Magné, proposent des activités de découverte des marais, des oiseaux et de la nature dans le cadre du label « Pôle Nature » du Conseil Départemental de la Charente Maritime.

La Communauté d'agglomération et les communes qui la composent proposent aujourd'hui aux visiteurs et aux habitants une vision de ces richesses au travers notamment de ses supports de communication et de ceux de l'Office communautaire du tourisme. **Cependant, la présentation du patrimoine à l'échelle de l'Estuaire qui permettra de toucher cette épopée reste à faire.**

L'échelle de perception de ce patrimoine pour les habitants et les élus a changé. Dès 2005, la préparation du dossier de candidature de l'Arsenal maritime au titre du patrimoine mondial et la charte patrimoniale réalisée par le Syndicat mixte du Pays Rochefortais et signée par les communes de l'Estuaire concernées, propose une lecture intégrée de tout l'estuaire de la Charente.

L'Arsenal Maritime de Rochefort était proposé en tant que « paysage culturel évolutif » au titre du Patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO). Il prenait en compte :

- Toutes les installations propres à l'Arsenal et à ses défenses le long de la Charente, une centaine d'édifices de son estuaire et dans la rade ainsi que de la vieille ville industrielle de Rochefort ;
- La rade, les pertuis et les îles, de l'Estuaire de la Charente, les marais qui bordent le fleuve et qui ont servi à la défense naturelle et à l'approvisionnement de l'Arsenal maritime ;
- Les institutions culturelles liées à l'Arsenal maritime (musées, chantiers de l'Hermione, jardins des retours, maison de Pierre Loti).

Les cadres géographiques du projet Patrimoine Mondial et celui du projet Grand Site de France sont très proches. Le projet Patrimoine Mondial prenait déjà en compte les interactions entre les paysages les espaces naturels et la communauté humaine et la faune et la flore. Ce sont les mêmes collectivités qui ont soutenu le dossier Patrimoine Mondial et qui portent le dossier Grand Site de France. La bonne connaissance et la très forte mobilisation du territoire sont donc aujourd'hui réinvesties dans le projet Grand Site. Cependant certains aspects tels que les milieux naturels marins, le patrimoine roman très présent sur la rive gauche de la Charente, les aspects antérieurs à l'Arsenal seront également intégrés. Les activités agricoles et conchylicoles ou encore les activités portuaires et maritimes, notamment à Rochefort, par l'intérêt qu'elles présentent viendront enrichir l'interprétation du Grand Site. Une adaptation thématique et géographique s'avère donc nécessaire. Enfin, la démarche de candidature UNESCO avait été l'occasion de constituer une liste d'acteurs qui doit être complétée et mise à jour.

L'enjeu en matière d'interprétation est de proposer aux différents publics les activités de découverte du patrimoine à l'échelle du territoire en renforçant la coopération des acteurs « nature » et « culture » dans un cadre adapté. A ce titre, le soutien aux initiatives des médiateurs sur la nature sera renforcé. Les travaux conduits dans le cadre du renouvellement de la convention Ville d'Art et d'Histoire soulignent également la pertinence d'une évolution prochaine vers un Pays d'Art et d'histoire.



LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- **Le schéma d'interprétation sera élaboré ;**
- **Le projet Grand Site et le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire seront coordonnés ;**
- **L'éducation à l'environnement sera développée ;**
- **La charte signalétique et patrimoniale élaborée par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, en lien avec celles développées par le Conseil Départemental – Espaces Naturels Sensibles, cheminements, Pôle Nature - sera adaptée au périmètre affiché du Grand Site.**

2.3.2 ADAPTER LA DESTINATION TOURISTIQUE AUX VALEURS DU GRAND SITE

Le projet Grand Site de France est regardé avec beaucoup d'intérêt et d'attention par tous les acteurs du tourisme du territoire. Il apporte la perspective d'un meilleur accueil des visiteurs et d'une organisation plus fluide et mieux répartie dans le temps et dans l'espace des flux touristiques. Par sa vision intégrée et patrimoniale du territoire, il apporte aussi un cadre à la politique touristique communautaire.

Partie B : Objectifs et programme

Partie B : Objectifs et programme

L'offre du territoire du futur Grand Site de France :

Le territoire du projet présente une grande variété d'attraits touristiques, ce qui offre l'opportunité de multiplier les points d'intérêt et d'atténuer les très fortes concentrations de public au même moment :

- **un tourisme balnéaire familial** sur le littoral avec les stations de Fouras les Bains et de Port des Barques ;
- **un tourisme culturel urbain** avec l'arsenal à Rochefort et les autres nombreux musées et sites de visites liés à l'Arsenal sur l'estuaire ;
- **un tourisme de santé** avec l'Etablissement Thermal de Rochefort ;
- **un tourisme de nature** avec la présence de nombreux Pôles Nature et réserves mais aussi un réseau de 300 km de circuits pédestres et cyclables ;
- **un tourisme insulaire** sur l'Île d'Aix (250 000 visiteurs) et l'Île Madame ;
- **près de 20 musées et sites de visites** répartis sur l'ensemble du territoire et qui totalisent près de 677 000 visiteurs (source 2009) dont le chantier de l'Hermione qui en 2011 a totalisé à lui seul 254 000 visiteurs ;
- **plus de 1 100 hébergements touristiques** qui portent la capacité d'accueil en hébergements à 13 800 lits touristiques marchands auxquels s'ajoutent 20 000 lits touristiques non marchands correspondant aux résidences secondaires.

Une structuration du secteur touristique à l'échelle du Grand Site

Le secteur du tourisme sur le pays rochefortais bénéficie déjà d'une structuration propice à la mise en œuvre d'une offre concertée, équilibrée sur le territoire dans un souci de préservation du site classé et fondée sur la « promesse Grand Site » que sont en droit d'attendre les visiteurs.

Dès 2005, a été créé **un office de tourisme communautaire** en regroupant les 5 offices de tourisme et syndicats d'initiatives - OT&Si - existants sur le territoire de la Communauté d'agglomération : Rochefort, Fouras, Port des Barques, Echillais et l'île d'Aix. C'est aujourd'hui la structure d'animation de tout le secteur touristique de la Communauté d'agglomération et donc du Grand Site. L'Agglomération structure porteuse du projet Grand Site de France et l'Office communautaire du tourisme « Rochefort Océan » travaillent **à la même échelle de territoire**. La répartition de leurs compétences est claire et le travail commun permanent. L'office du tourisme communautaire est associé à toutes les étapes du projet Grand Site de France, en particulier pour la mobilisation des professionnels du tourisme, l'information des visiteurs et la conception de l'offre « Grand Site ».

Passer d'une logique de station à une logique de destination

Avant même de placer l'offre touristique du territoire dans la perspective Grand Site, la stratégie touristique est déjà bien élaborée en termes de cibles prioritaires, d'exigences environnementales et de valorisation du patrimoine. Elle s'appuie sur les richesses du territoire, son capital, en les préservant pour les générations futures et en mobilisant l'ensemble des acteurs touristiques sur ces valeurs.

Stratégie touristique et valeurs du Grand Site de France

Dès le lancement du projet Grand Site, ses initiateurs se sont interrogés sur les synergies indispensables à trouver avec les institutions et acteurs du tourisme afin que ce secteur essentiel d'activité trouve sa place et contribue à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. C'était le sens de la table ronde organisée lors du séminaire de lancement du projet sur l'Île d'Aix en 2012.

Ce qu'apporte le projet Grand Site de France à la stratégie touristique, c'est une proposition de valeurs qui renforce le sens de l'offre touristique et lui donne plus de cohérence au regard d'un patrimoine d'exception.

On trouvera ci-dessous un tableau des effets de transformation attendus du futur Grand Site de France sur le tourisme dans l'Estuaire de la Charente :

TRANSFORMATIONS ATTENDUES DANS LE SECTEUR DU TOURISME ET PROMESSE POUR LES VISITEURS DU GRAND SITE

<p>Une proposition de valeurs produite par l'intelligence collective</p> <p>Un registre de valeurs partagées par chacun et par tous, les acteurs, les habitants, les visiteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner l'occasion à tous les visiteurs d'entrer en contact avec les gens d'ici • Offrir à tous les visiteurs une vision globale d'un patrimoine exceptionnel, d'une histoire et d'un territoire • Développer des projets à taille humaine (qui correspondent à l'expression des acteurs du territoire) • Répartir les flux et les équipements, ce qui ne signifie pas en mettre partout (valeur du secret, de l'initiation, de la révélation) • Adaptabilité, réversibilité des équipements : tenir compte de l'évolution du trait de côte, réchauffement climatique • Donner un cadre d'attractivité pour les investissements compatibles avec le Grand Site (touche d'excellence et de dynamisme)
<p>La raison d'existence du Grand Site de l'Estuaire de la Charente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a ainsi une volonté de développement organisé et maîtrisé (image d'un arbre planté avec sa ramure) • L'impact du site classé dans la démarche qualité • Une cohérence entre développement et patrimoine • Un choix économique qui consiste à impliquer au plus fin, au plus près, les acteurs économiques • Un cadre pour évaluer, jauger les projets de développement avec des éléments de valeur immatériels
<p>Les marqueurs pour les visiteurs (ce qu'il emportera avec lui)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le souvenir d'une expérience unique et un certain accomplissement de soi • Une modification de sa vision du monde • Une révélation, une initiation à un patrimoine qui se dévoile en changeant de dimension (temps espace) • L'ouverture vers de nouveaux champs d'exploration • Une fidélisation et le passage de statut de visiteur à celui de passeur, ambassadeur
<p>Qui sont les passeurs / ambassadeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus uniquement les spécialistes thématiques qui eux même positionneront leur approche et les services offerts dans l'esprit des lieux • Tout un chacun, habitant du GSF • Les associations plus généralistes (exemple randonnées semi nocturnes), médiateurs du patrimoine • Les organisateurs des événements et fêtes telles que « Cigogne en fête » • Ceux qui offrent l'opportunité de favoriser la reconnaissance de choses méconnues • Les passeurs reconnus à contacter : Isabelle Autissier, Eric Orsenna, Alain Bougrain Dubourg ... (parrainage) • Des entreprises impliquées en club des entrepreneurs GS

L'effet de transformation du Grand Site sur le secteur du tourisme s'exprime dans la formule « **L'Estuaire, porte d'entrée et colonne vertébrale, un axe fort qui évite de donner l'image d'une offre touristique émietlée** ». (Atelier lors de la première réunion du Parlement du Grand site le 05/07/13)

Les actions à mettre en œuvre au titre du Grand Site devront :

- susciter une prise de conscience collective par les habitants, acteurs économiques et clientèles touristiques de la valeur exceptionnelle du Grand Site,
- sensibiliser les publics sur la fragilité du patrimoine et sur la volonté politique locale de promouvoir un développement respectueux de l'environnement et des ressources locales ,
- donner une image touristique du territoire qui soit cohérente, lisible, accueillante, attractive au regard des nouveaux comportements et motivations des clientèles, et pour autant génératrice de retombées économiques locales.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- **La charte « Grand Site » pour les porteurs de projets touristiques sera élaborée à partir des valeurs partagées du Grand site.**
- **Les « Passeurs » du Grand Site seront identifiés et mobilisés pour transmettre la « promesse Grand Site ».**
- **Les animations et événements valoriseront le Grand Site : il s'agit de faire « exister » le Grand site à travers les manifestations et événements qui se déroulent sur le territoire.**
- **Les supports de promotion touristique seront adaptés: A partir du nom et de la signature du Grand Site choisis pour la communication institutionnelle, il s'agit de réfléchir à son intégration dans la communication touristique en accord avec les valeurs des Grands Sites de France.**

2.4 CONFORTER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES AU GRAND SITE

A travers la valorisation des patrimoines naturel et culturel, le Grand Site consolide les liens entre les habitants, leur territoire et leur histoire. Il renforce également l'emploi et les activités de service et a donc un impact sur le développement local. Au fil des années, cet impact sera mesuré.

Sur l'estuaire de la Charente, les espaces non urbanisés sont dédiés d'une part aux espaces naturels en réserve de tous types et d'autres parts aux activités agricoles et conchylicoles. Les marais d'élevage extensif, les espaces agricoles de plus grande production sur les terres hautes et l'ostréiculture sur le littoral construisent la mosaïque des paysages du Grand Site. Le lien fonctionnel principal entre ces activités est joué par l'eau dont l'accès, la qualité et la quantité sont discutés entre les acteurs concernés. Par ailleurs, toutes ces activités de production suscitent un intérêt grandissant de la part des visiteurs des grands sites. Les habitants y sont eux-mêmes très attachés.

Parce que ces activités construisent le paysage, elles doivent être soutenues par le Grand Site. Pour l'agriculture comme pour la conchyliculture, le soutien aux produits spécifiques locaux, les circuits courts, les métiers et les outils de promotion s'inscrivent dans le projet Grand Site.



Le tourisme par ailleurs est l'activité économique principale liée au Grand Site. Ce sont les acteurs du tourisme qui sont en première ligne dans la mise en contact entre les visiteurs et le Grand Site. Les efforts sur la qualité de l'offre et des prestations seront soutenus au travers de démarches de certifications. La mobilisation des acteurs du tourisme autour de l'idée de « promesse Grand Site » sera également organisée pendant la première Opération Grand Site.

Mais tout d'abord, une action spécifique Grand Site sera mise au point en lien avec les services de l'Etat pour donner plus de lisibilité aux exploitants agricoles et conchylicoles sur les conditions d'exercice de leur activité en Site classé.

2.4.1 ACCOMPAGNER LES PROJETS AGRICOLES ET CONCHYLICOLES EN SITE CLASSÉ

Les activités professionnelles agricoles et conchylicoles nécessitent des interventions multiples et quotidiennes sur les exploitations et donc sur le paysage (pratiques agricoles, adaptations du parcellaire mineures ou importantes, aménagement de bâtiments...). Un nombre significatif de ces interventions s'inscrivent dans le périmètre du Site classé.

Sur le seul plan agricole, dix neuf sièges d'exploitations sont concernés par le Site classé. Ces exploitations utilisent 2 000 ha dont 1400 ha de marais (Etude Chambre d'agriculture – novembre 2011). L'aménagement de bâtiments agricoles et conchylicoles, déterminant pour la pérennité des systèmes d'exploitation, constitue un enjeu majeur pour la gestion des espaces.

La CARO s'engage au titre du projet Grand Site à accompagner techniquement les projets avec l'appui de la Chambre d'agriculture et du Comité régional conchylicole et à apporter une aide financière aux porteurs de projets (voir Aides aux études architecturales et paysagères des bâtiments agricoles et conchylicoles en site classé).

En outre, le séminaire de lancement de la démarche Grand Site a fait ressortir la préoccupation des professionnels de « sécuriser » leurs pratiques, leurs évolutions et leurs projets de travaux agricoles et conchylicoles sur des espaces protégés (site classé, Natura 2000). Cela signifie pour eux que les conséquences de ce type de protection (notamment sur le site classé) puissent être clairement exposées et accompagnées.

La contrainte principale liée au classement concerne les délais d'instruction. Il conviendra donc d'anticiper le plus en amont possible les besoins des exploitants. Un travail de pédagogie auprès des professionnels sera ainsi rapidement mis en place afin que le site classé puisse être perçu non comme une contrainte supplémentaire mais comme vecteur pour l'élaboration de projets plus qualitatifs et comme garant de la protection du caractère agricole des terres concernées. Des rencontres seront organisées en amont de chaque projet entre les pétitionnaires, les services de l'État, les services instructeurs et la CARO afin de pouvoir construire en concertation des projets adaptés aux besoins et aux évolutions des professionnels et qui ne portent pas atteinte aux caractéristiques du site qui ont justifiées son classement.

Lors de la présentation des résultats de l'enquête administrative du site classé en Commission départementale des Sites du 25 octobre 2012, la DREAL a proposé qu'un cahier de prescriptions soit établi à partir de l'identification des principaux types de travaux rencontrés au sein du site classé.

Pour arriver à élaborer un tel document, il est nécessaire de disposer d'un retour sur expériences. C'est donc sur la base des différents cas concrets rencontrés durant la première phase de gestion du site classé qu'une première typologie de travaux pourra être établie. Ce travail sera réalisé par la DREAL en association avec la Communauté d'agglomération, le STAP, la Chambre d'agriculture, le Comité régional conchylicole et l'Union des Marais de la Charente Maritime. Il donnera lieu à une communication auprès des acteurs concernés et sera régulièrement actualisé et enrichi.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- **Un groupe de travail DREAL en association avec la Communauté d'agglomération, le STAP, la Chambre d'agriculture, le Comité régional conchylicole et l'Union des Marais de la Charente Maritime se réunira régulièrement pour tirer les enseignements sur les travaux et les évolutions des pratiques professionnelles ;**
- **Les résultats seront rassemblés pour la réalisation d'un cahier de prescriptions.**

2.4.2 VALORISER LES MÉTIERS ET LES PRODUITS AGRICOLES ET CONCHYLICOLES

Dès le lancement du projet Grand Site, les producteurs agricoles et conchylicoles ont été consultés et associés à l'identification des orientations et des actions à conduire. Circonspects par rapport aux contraintes qu'apporte toute réalisation de projet en site classé, ils souhaitent que leur activité soit reconnue comme productrice de paysage et leurs métiers valorisés auprès des visiteurs et des habitants.

Beaucoup d'exploitations agricoles et conchylicoles du territoire sont tournées vers la production sur de grandes surfaces et l'expédition des produits sur le marché national. D'autres exploitants misent sur la mise en marché de toute ou partie de leur production par des circuits courts. Ils sont de ce fait plus en contact avec les visiteurs et les habitants. L'accueil des touristes et la vente directe ou circuits courts entrent dans la constitution de leur revenu. Le Grand Site apportera son soutien à la valorisation des produits et des métiers exercés. Ces activités et les circuits de découverte associés seront pris en compte dans le plan d'interprétation.

Le Grand Site apportera son soutien aux actions suivantes :

- Soutien à la valorisation des produits et des métiers agricoles et conchylicoles ;
- Création d'une maison des métiers de la mer à la Pointe de la fumée.

2.4.3 ASSOCIER LES DÉMARCHES DE TOURISME DE QUALITÉ AU GRAND SITE

Les opérateurs du tourisme qui font de l'hébergement et de la restauration et les sites de visites sont déjà organisés au sein de la CARO et de l'Office Communautaire du tourisme. Nombre d'entre eux conduisent des démarches-qualité qui renforcent les liens entre les professionnels et les ressources du territoire.

Outre l'organisation d'Educ-tours, la constitution d'un réseau d'ambassadeurs-passeurs du Grand Site, la réalisation et la diffusion de documents d'information pour les clientèles, le projet Grand Site va amplifier les démarches de certifications déjà engagées en y incluant les valeurs et la promesse Grand Site.

Les valeurs du Grand Site et la « Promesse Grand Site » seront intégrés dans les processus de labellisation suivants :

- Label « Tourisme et handicap » qui s'adresse aux hébergeurs, restaurateurs et sites de visite (label attribué en 2010 pour le Pont Transbordeur),
- Label « Accueil vélo » pour les hébergeurs, restaurateurs, sites de visite et Office de tourisme équipés pour le cyclotourisme,
- Eco-labels et clés vertes pour les hébergeurs,
- Normes environnementales pour les sites de visites.

Enfin, de manière non limitative par rapport aux secteurs d'activités, suivant une idée issue des ateliers du séminaire de l'Île d'Aix en septembre 2012, le Grand Site proposera aux entrepreneurs de se réunir au sein d'un « club des entrepreneurs du Grand Site » qui souhaiteront s'impliquer dans le projet et faire connaître leurs activités en relation avec le territoire et son patrimoine.

2.5 PRÉSERVER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES DU GRAND SITE

C'est par dizaines que se comptent les sites paysagers, édifices et espaces naturels remarquables à préserver et susceptibles d'être aménagés et valorisés sur l'Estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort. L'illustration réalisée en 2006 à l'occasion du projet d'inscription de l'Arsenal de Rochefort au Patrimoine Mondial en donne un aperçu. Les projets de mise en valeur dans le cadre de l'Opération Grand Site sont présentés dans le présent chapitre.

La préservation et la valorisation de ces sites repose sur une double logique, la logique des acteurs et la logique d'intervention sur les patrimoines

La logique des acteurs

Pour chaque élément emblématique du patrimoine du Grand Site à préserver et valoriser, on distingue :

- Le rôle d'**ensemblier** joué par l'Agglomération Rochefort Océan, structure porteuse du projet Grand Site, responsable du montage de l'OGS, garante de la bonne fin des actions et responsable de la communication. Ces fonctions nécessitent des compétences renforcées ;
- Le rôle d'**opérateur foncier**, joué notamment par le Conservatoire du Littoral, en lien avec le Conseil Départemental dans le cadre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, qui conduit un programme d'acquisition très actif sur l'estuaire (cf carte de l'intervention) ;
- Le rôle des communes, en tant que **maîtres ouvrage délégués**, compte tenu de leur proximité ;
- Le rôle des **gestionnaires** et des **animateurs** des sites.

La logique d'intervention sur le patrimoine

Trois ensembles de sites apparaissent clairement auxquels correspondent des logiques d'intervention différenciées :

- Les **sites clefs** du territoire qui en constituent l'armature ;
- Les **édifices de l'Arsenal**, qui jalonnent l'estuaire et sont rattachés à cette armature ;
- Les **espaces naturels**.

2.5.1. VALORISER LES SITES CLÉS DU TERRITOIRE

Ces sites paysagers et patrimoniaux sont étroitement liés au fleuve et la mer. La plupart d'entre eux constituent d'ores et déjà des pôles d'intérêt et de fréquentation et nécessitent des requalifications ou adaptations. D'autres méritent d'être révélés au public par une valorisation et des aménagements appropriés. Ensemble et en réseau, **ils constituent l'armature de la qualité patrimoniale, paysagère et de l'accueil du Grand Site de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort.**

Leur notoriété s'est construite de différentes manières :

- Les activités humaines importantes dans les trois derniers siècles - activités militaires avec **l'arsenal à Rochefort**, commerciales avec **le port de Tonnavy-Charente**, balnéaires à Fouras, ou de pêche à **Port des Barques** - et parfois plus anciennes comme à **Soubise** nous ont légué des lieux pittoresques ;
- L'attrait des confins a attiré un public toujours plus nombreux vers les îles et les pointes des presqu'îles. La configuration paysagère de ces ensembles - **la Pointe de la fumée, l'Île d'Aix, l'Île Madame et la Pointe de Port des Barques** - a été profondément marquée par la fréquentation routière et l'urbanisation. Les activités économiques - activités conchylicoles et commerciales - ont dû s'adapter à ces transformations ;
- Enfin dans les quinze dernières années, ce sont les intercommunalités qui ont aménagé et valorisé deux sites importants et originaux, le **Pont transbordeur** et la **fontaine Lupin**, pour conserver le patrimoine et accueillir le public.



Parmi ces sites, cinq d'entre eux – le site de l’Arsenal à Rochefort, le Pont transbordeur, la Pointe de la fumée, l’Île d’Aix et l’Île Madame, reçoivent une fréquentation significative qui fait l’objet d’une analyse dès l’été 2013. **Déjà dotés d’aménagements et d’infrastructures d’accueil, inscrits ou classés au titre des monuments historiques ou site classé, ils constituent les nœuds de l’armature du Grand Site.** Ils sont les points clés de l’organisation de la fréquentation et l’orientation du public.

Les sites clés du Grand Site mettent en valeur le caractère historique et pittoresque de l’estuaire. Ils sont bien répartis sur le territoire. Ils se combinent avec des sites de l’Arsenal plus discrets. Certains de ces sites clés – l’Arsenal à Rochefort, le pont transbordeur, les quais de Tonnay-Charente et le port de Soubise - s’inscrivent dans des espaces urbains et disposent ainsi d’une certaine capacité à supporter un surplus de fréquentation. **Une attention plus soutenue sera portée aux sites clés plus naturels - Île d’Aix, Ile Madame, Pointe de la Fumée, Fontaine Lupin - pour organiser une fréquentation en adéquation avec les potentialités d’accueil des espaces et équilibrer les flux de visiteurs entre sites clés.**

L’Opération Grand Site permettra d’établir progressivement un schéma d’organisation générale en fonction des caractéristiques propres des sites et des schémas d’interprétation et de déplacements en intégrant les travaux liés à la lutte contre la submersion.

LES INTERVENTIONS sur les sites-clés prendront les formes suivantes :

- Le traitement du site de la Pointe de la fumée dans le cadre des Zones de Solidarité (Xynthia) ;
- La requalification paysagère et l’aménagement fin d’espaces publics, plus particulièrement autour de la Fontaine Lupin, dans le bourg et sur le port de Soubise, sur les quais de Tonnay-Charente et à la Pointe des Barques – île Madame ;
- L’amélioration des services et des conditions d’accueil au Pont Transbordeur ;
- L’intégration d’éléments d’interprétation liés au Grand Site comme à l’Arsenal Maritime à Rochefort et sur l’Île d’Aix ;
- Des équipements liés au patrimoine pour dynamiser l’économie locale comme à Tonnay-Charente et sur l’Île d’Aix (centre de séminaires).



2.5.2. VALORISER LES AUTRES ÉDIFICES DE L'ARSENAL

Même si le territoire a connu différentes influences – les activités balnéaires, activités maritimes et fluviales – le Grand Site est avant tout constellé de nombreuses traces du complexe militaro-industriel tout le long de la Charente depuis la Corderie royale jusqu'au mythique Fort Boyard. Fortifications et sémaphores de l'arsenal constituent aujourd'hui les sentinelles du paysage de l'estuaire.

La valorisation des sites les plus importants, insérés dans la Ville de Rochefort, s'inscrit dans le cadre de projets de réemploi de grandes envergures. Certains font l'objet de réflexions depuis plusieurs années avec des opérateurs privés : l'hôpital de la Marine, le magasin et quais aux vivres. D'autres projets culturels sont en cours comme le musée de l'aéronavale sur les franges des marais Ouest de la Ville.

Si dans le cadre de l'Opération Grand Site, la mise en valeur des sites de l'arsenal se concentre sur les édifices qui jonchent les rives de la Charente, il convient de rappeler que l'arsenal se définit historiquement comme un ensemble de fonctions techniques, administratives et de prise de décisions dans un espace continu. Le Grand Site devra rendre compte de cet héritage.

Les interventions du Grand Site seront articulées avec celles des organismes publics comme le Conservatoire du Littoral, les communes, les syndicats des eaux et les associations comme la LPO.

LES INTERVENTIONS sur les autres édifices de l'Arsenal maritime prendront les formes suivantes :

- Renforcer la conservation et mettre en sécurité les édifices comme sur le Fort La pointe dit fort Vasoux, le Fort de l'Île Madame, les Fosses aux mâts, le Fort Liédot sur l'Île d'Aix et certains éléments comme la Pyrotechnie au Vergeroux ;
- Développer des fonctions de visites libres ou encadrées et l'accès par des modes doux comme sur les sites des fosses aux mâts ;
- Implanter des petites structures d'interprétation comme sur les édifices de l'Île d'Aix ;
- Réaliser avec les acteurs publics et privés une étude pour la sécurisation, la valorisation du site de la Pyrotechnie du Vergeroux.

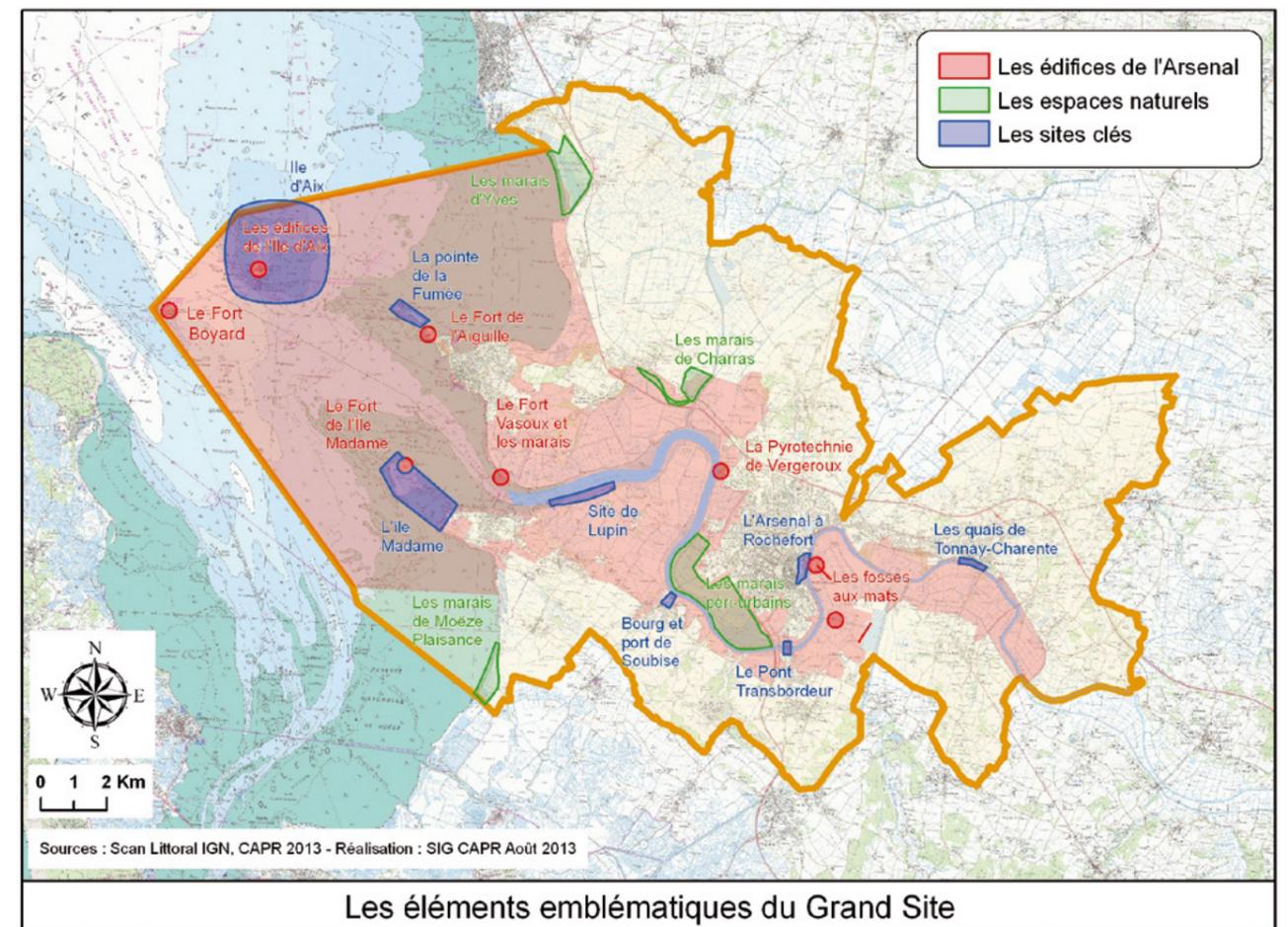
2.5.3. VALORISER LES ESPACES NATURELS

Les zones humides sont prépondérantes dans l'espace du Grand Site : près de la moitié de la partie terrestre est composée de marais littoraux et la surface de l'estran découvert par les marées est très importante.

L'intérêt de ces espaces en matière de biodiversité et leur bon état de conservation ont conduit l'Etat à les désigner au titre du réseau Natura 2000. Ainsi, les zones humides du Grand Site s'inscrivent pour l'essentiel au sein de la zone Natura 2000 « Estuaire de la Charente - Basse vallée de la Charente ». Cette dernière comprend quelques zones en amont de l'estuaire.

Compte tenu de l'intérêt majeur des marais littoraux de la Charente Maritime et des engagements pris dans le cadre du « protocole d'aménagement et de gestion concertés des marais charentais » par les collectivités territoriales - Région, Conseil général - et des acteurs du territoire - la Chambre d'agriculture et une association de protection de la nature -, l'Etat a mis en œuvre des mesures agri-environnementales dès le début des années 1990. Les montants contractualisés avec les éleveurs et financés par l'Etat et l'UE s'établissent à environ 400 000 € par an.

Sur les surfaces de marais concernées par le Grand Site, environ 2500 ha sont occupés par des cultures et 5000 ha par des prairies naturelles. Ces surfaces agricoles sont utilisées par 200 exploitations agricoles dont 150 ont leur siège dans le Grand Site.



Les éléments emblématiques du Grand Site

Sur le plan conchylicole, les usages des espaces naturels sur le domaine terrestre sont limités avec les bassins d'affinage qui font la spécificité des huîtres. En outre l'apport de nutriments par le fleuve et la situation de petite mer intérieure entre Fouras, Port des Barques et l'Île d'Aix, font de l'embouchure un des premiers centres de captage du naissain d'huîtres en France.

L'usage des espaces naturels pour le loisir est canalisé et limité. Les pressions liées à la fréquentation sur les plages de Fouras, l'Île d'Aix et Port des Barques devraient peu s'accroître ; la baignade n'est possible qu'à la marée haute. Des lieux d'accueil du public pour l'interprétation du marais et du littoral ont été développés avec le soutien du Conseil Départemental en matière d'animation dans le cadre du label « Pôle Nature » et l'implication du Conservatoire du littoral en qualité de propriétaire. Quatre sites sont concernés : le site de Plaisance / Réserve naturelle de Moëze, la Réserve naturelle d'Yves, les marais péri-urbains et la station de lagunage de Rochefort, la Cabane de Moins.

L'accueil et l'animation sur les sites ont notamment été développés par le Conservatoire du littoral, et promu par le Conseil Départemental de la Charente Maritime en s'appuyant sur le label « Pôle Nature ». Les secteurs à proximité de Rochefort ou de Tonnay Charente ou le site de Fort Vasoux avec les marais attenants, feront l'objet d'aménagements pour rendre attrayante et canaliser la visite, alors que les marais de Chartras feront uniquement l'objet d'une gestion écologique. Les projets en matière de déplacements doux, prendront en compte la biodiversité : En matière de pistes cyclables, le projet ne vise pas à longer systématiquement le fleuve et les largeurs de voies seront adaptées au milieu naturel.

LES INTERVENTIONS pour la valorisation des espaces naturels prendront les formes suivantes :

- Gestion du site Natura 2000 « Basse vallée de la Charente – Estuaire de la Charente » dans une perspective de mise en cohérence des démarches et de recherche de synergies.
- Equipement pour l'interprétation, l'accessibilité handicap et les services de l'accueil en général sur les sites de : Plaisance - réserve naturelle de Moëze, la réserve naturelle d'Yves, les marais péri-urbains de Rochefort et la cabane de Moins à Breuil Magné.
- Réalisation des inventaires écologiques liés au plan de gestion des Marais de Charras
- Sensibilisation des pêcheurs à pied avec l'Ecomusée de Port des Barques.



En conclusion de ce chapitre, les lieux emblématiques du Grand Site sont très nombreux. Certains sites ne pourront être mis en valeur dès la première opération. La mise en sécurité sera privilégiée. Le plan d'action, détaillé dans les fiches-actions s'appuie sur les opportunités au regard du sauvetage de certains édifices, la mobilisation des collectivités et leurs projets en cours, la maîtrise foncière et les disponibilités financières.

Pour autant, la dynamique qui s'engage permettra d'envisager d'autres interventions : fort Vauban, pyrotechnie, fort Enet, fort Lupin, les fosses aux mâts de Lupin, héronnières notamment.

Le fort Boyard quant à lui, lieu inaccessible à l'extrémité du site de l'estuaire et de l'arsenal, fait l'objet d'une action permanente d'entretien par le Conseil Départemental de la Charente Maritime.



2.6 AMÉNAGER LE TERRITOIRE DANS UNE PERSPECTIVE GRAND SITE

Sur le territoire du Grand Site en particulier et plus généralement de la Communauté d'agglomération, il suffit de s'élever de quelques mètres pour qu'un archipel se dessine et pour percevoir les transitions subtiles entre les îles, les presqu'îles, les îles terrestres, les marais, l'estuaire et l'estran.

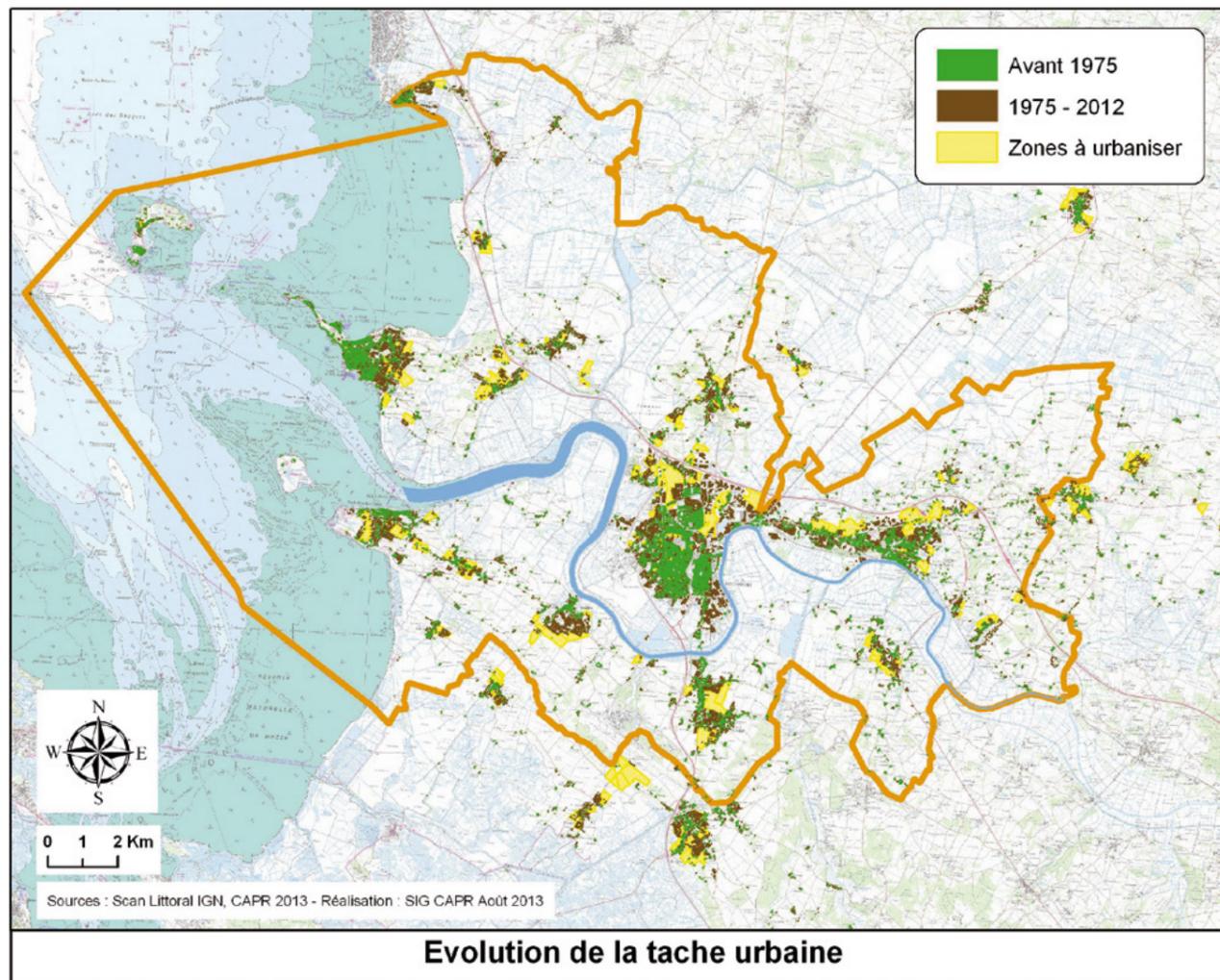
Si l'estuaire de la Charente constitue un site très préservé sur le plan paysager, écologique et culturel, il est en outre l'épine dorsale du territoire : les communes riveraines de la Charente accueillent 80 % de la population de l'intercommunalité et concentrent la plupart des infrastructures de transport. Le projet Grand Site doit à la fois tenir compte des mutations majeures du territoire et les infléchir afin de préserver la qualité des patrimoines et paysages qui ont justifié le classement du site et le lancement du projet Grand Site.

Dans la prochaine décennie, l'espace va être sensiblement modifié :

- Rochefort Océan, par sa position littorale et sa proximité de La Rochelle, est marqué par un accroissement sensible de la population (+ 13 % entre 1999 et 2010) et une accélération des extensions urbaines destinées au logement ;
- Le développement des activités et des transports induisent la création de zones dédiées et d'infrastructures notamment à l'Est et au Sud à l'horizon 2020-2030 :
 - la zone aéroportuaire à Saint Agnant ;
 - la liaison autoroutière Rochefort-Fontenay le Comte ;
 - le contournement de Rochefort ;
 - la desserte portuaire de Tonnay-Charente ;
 - la zone d'activité de l'arsenal.

Cependant, l'essentiel de ces aménagements concerneront essentiellement les « terres hautes » soit 50 % du territoire du Grand Site tandis que les marais, contraints par nature et protégés réglementairement, seront moins concernés.

Par ailleurs, la dynamique des besoins de la population et l'évolution des attentes touristiques conduiront à la création



d'équipements parfois à proximité du Site classé.

- A titre d'exemple, la création d'un centre multi-filières pour le traitement des déchets ménagers calibré pour une population de 200 000 habitants sur un site existant sur la commune d'Echillais se conforme aux prescriptions de la loi Grenelle de l'environnement. La totalité des déchets seront recyclés et valorisés. Le centre n'émettra aucun rejet industriel. L'eau sera réutilisée en circuit fermé et les traitements réalisés dans des bâtiments fermés et insonorisés. La valorisation énergétique des déchets résiduels permettra de chauffer 3500 personnes et de produire l'électricité pour l'équivalent de 13 000 habitants. L'intégration paysagère sera étudiée en tenant compte de la proximité du Site Classé.
- l'extension d'un golf – passage de 9 trous à 18 trous avec la création d'une résidence hôtelière - à Saint Laurent de la Prée fait l'objet d'une étude et où seront analysées les incidences en matière de paysage, de biodiversité et de ressources en eau.

Au-delà de la valeur universelle attribuée par les différents classements et distinctions à l'estuaire et à l'arsenal, l'ambition de la Communauté d'agglomération du Pays rochefortais est de préserver l'identité profonde du territoire autour d'un bien commun basée sur des valeurs matérielles et immatérielles dans laquelle le paysage est fait d'interactions entre les différentes fonctions de l'espace - « habiter », « travailler », « circuler » et « se ressourcer ».

Dans cette perspective, l'espace aménagé ne s'oppose pas à l'espace préservé : « insérer » la dimension du paysage spécifique de l'estuaire dans les aménagements devient un leitmotiv. Cette conscience exprimée par les décideurs de la Communauté d'agglomération au travers du projet Grand Site sera déterminante pour limiter la banalisation du paysage.

L'ensemble de ces transformations liées aux infrastructures et équipements ou aux dynamiques d'accroissement de la population s'inscrivent dans un temps long. Les documents de planification urbaine, comme l'a souligné la Commission Supérieure des Sites, des Paysages et des Perspectives lors de l'examen du dossier de classement du site le 31 janvier 2013, constituent les outils privilégiés en matière de préservation et de gestion du paysage. Lors de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, ces conceptions seront développées.

La qualité paysagère du territoire, reconnue par le classement, requiert de la part des porteurs de projets publics et privés des réalisations soignées que les projets soient grands ou plus modestes, en Site classé ou non. A ce titre, les interventions pour l'aménagement des ouvrages de protection à la mer dans le cadre des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations et l'entretien des ports et des marais, qui sont déterminantes pour l'équilibre du territoire, feront l'objet d'une attention particulière. La détermination des élus du Grand Site pour accorder une attention collective soutenue et constante à cet objectif majeur du Grand Site est forte. Elle sera accompagnée par le renforcement des compétences techniques et la diffusion de méthodes pour l'élaboration des projets. L'instruction du droit des sols qui sera progressivement assurée par la Communauté d'agglomération facilitera la veille sur tout le territoire.

Si la gestion du Site est de la responsabilité de l'Etat, l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont localement sous la responsabilité des collectivités locales. Les compétences de la Communauté d'agglomération en matière d'aménagement et d'urbanisme vont se renforcer avec :

- la révision du SCOT à l'échelle du territoire ;
- le transfert progressif à la CARO des compétences sur les plans locaux d'urbanisme et délégation de l'instruction du droit des sols.

2.6.1 RENFORCER L'APPROCHE PAYSAGÈRE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En matière d'urbanisme, la Loi littoral qui concerne les communes littorales (Fouras, l'Île d'Aix, Port des Barques et Saint Froult) et les communes de l'estuaire (sauf Cabarot) prend globalement en compte la fragilité et les pressions sur le littoral.

Dans le cadre du SCOT adopté 2007, les élus de la CARO ont défini des ambitions d'aménagement en lien avec les documents sectoriels intercommunaux : Plan Paysage, Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain.

A l'occasion du passage à la nouvelle intercommunalité en 2014 et compte tenu des évolutions réglementaires en matière de planification (Grenelle II), le SCOT devra être révisé et adapté. Les objectifs du projet Grand Site seront intégrés aux documents d'aménagement du territoire dans différents domaines : transports, activité économique, habitat, paysage. Les orientations du Grand Site en matière de préservation du paysage et des patrimoines seront en particulier prise en compte dans les choix. Cela constitue un engagement de la CARO, porteur du projet Grand Site.

Par ailleurs, La CAPR accompagne depuis plusieurs années les communes dans l'élaboration des projets de planification et d'aménagement. Cette action qui renforce la cohérence des projets communaux avec les documents stratégiques intercommunaux sera approfondie.

LES ACTIONS SUIVANTES SONT PRÉVUES :

- Un observatoire des évolutions spatiales et paysagères sera mis en place ;
- La prise en compte du paysage sera renforcé dans le SCOT et les PLU avec des moyens humains supplémentaires.

2.6.2 RENFORCER LA DÉMARCHE DE QUALITÉ DES PROJETS OPÉRATIONNELS

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan soutient techniquement les communes sur des opérations de création de lotissements communaux, de zones d'activités ou commerciales, de traverse de bourg ou d'espaces publics. Elle intervient également dans le cadre de réflexions plus globales sur le fonctionnement communal et la cohérence du développement de l'urbanisation. Cette intervention est basée sur le conseil : aide à la définition des besoins de la commune ou du porteur de projet, identification du site et des contraintes, aide au choix de la procédure d'aménagement et de l'équipe de maîtrise d'œuvre, coordination en phase projet entre la commune l'équipe de maîtrise d'œuvre et les personnes associées (inspectrice des sites, ABF, service instructeur de la DDTM...).

Sur la base des interventions de la CARO, l'Opération Grand Site vise à réaliser des outils de références sur les caractéristiques paysagères et/ou architecturales et les recommandations qui appuieront le propos de la Communauté d'agglomération.

Par ailleurs, les contacts entre les espaces agricoles ou naturels et les espaces à vocation d'habitat et les zones d'activités économiques ou commerciales sont particulièrement sensibles en matière de paysage.

Une mission technique «Paysage» sera installée en lien avec l'inspection des sites, le service territorial de l'architecture et du patrimoine et le CAUE :

- **Les compétences en matière de paysage, nécessaires pour l'urbanisme et la planification, l'accompagnement des porteurs de projets et le suivi des travaux de l'OGS seront renforcées ;**
 - **Un guide des bonnes pratiques sera réalisé. Il reprendra notamment les orientations du plan paysage et du guide architectural et paysager réalisé en 2001, concernant les bâtiments conchyliques et agricoles, l'aménagement de parking, d'entrées de ville, de zones d'activité ou commerciale, le traitement des franges urbaines, des hameaux...**
 - **Un guide technique et réglementaire de la signalétique, de la signalisation et de l'affichage publicitaire sera réalisé afin notamment d'engager une démarche de maîtrise des affichages publicitaires ;**
 - **L'accompagnement des porteurs de projets sera organisé, le suivi « qualitatif » des travaux d'aménagements relevant de l'OGS sera assuré ;**
 - **La CARO accompagnera les projets par des aides directes pour les projets de construction de bâtiments agricoles et conchyliques en Site classé ; Les sièges d'exploitation dans le Site classé présentent un enjeu particulier : Sur le plan agricole, 19 sièges d'exploitations sont concernés par le Site classé. Ils utilisent 1400 ha de marais. L'aménagement des bâtiments agricoles est déterminant pour leur pérennité. De la même manière, sur le plan conchylicole, les changements de pratiques, l'évolution des normes sanitaires, l'évolution des structures nécessitent de concilier fonctionnalité, esthétique et image des lieux.**
- Des aides aux études architecturales et paysagères des bâtiments agricoles et conchyliques en Site classé seront mises en place ;**
- **Une requalification de franges urbaines entre les espaces à vocation d'habitat et les espaces agricoles sur les communes volontaires et des zones d'activités économiques ou commerciales sera expérimentée ;**
 - **Les principes généraux d'intégration paysagère des ouvrages de protection contre les submersions et de gestion des marais seront établis en concertation avec les partenaires des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations.**

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans les dynamiques en cours en matière d'organisation des collectivités concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Au niveau de la Communauté d'agglomération, l'urbanisme et l'aménagement sont des domaines d'intervention dotés de réflexions et d'outils de planification (SCOT, plan local de l'habitat, plan de déplacement urbain, plan paysage). Les compétences et les techniques développées pour la gestion du site classé et du Grand Site viendront compléter le dispositif pour inventer le paysage de demain.

2.7 METTRE EN ŒUVRE L'OPERATION GRAND SITE

La mise en œuvre de l'Opération Grand Site et plus largement la conduite du projet Grand site de France de l'Estuaire de la Charente reposent sur la **gouvernance** installée depuis cinq ans et sur une mobilisation de la structure de gestion, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et de ses partenaires.

Au plan de la gouvernance, le comité de pilotage, instance de décision coprésidée par le Préfet et le Président de la CARO se réunit régulièrement et le Parlement du Grand Site, instance de concertation a été installé le 5 juillet 2013.

Au plan de la **mise en œuvre** plusieurs principes sont retenus :

- La maîtrise d'œuvre globale est assurée par la CARO en relation avec les partenaires ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation sont définies depuis le lancement de l'OGS ;
- Un processus de qualité sera mis en place pour l'ensemble du projet.

2.7.1 LES FONCTIONS DANS LE PROJET

Les différentes fonctions sont envisagées au sein de la CARO et dans les relations avec les partenaires du projet :

La fonction de **prise de décision** est assurée conjointement par l'Etat et la CARO au sein du comité de pilotage dont tous les élus concernés font partie. Du côté de la CARO, les dossiers sont préparés par le chef de projet Grand Site et validés par la Direction Générale et le Cabinet du Président

La fonction d'**animation-coordination** repose d'abord sur les moyens internes de la CARO. Une **cellule de coordination**, animée par un Chef de projet est dédiée à l'Opération Grand Site. Des temps de contribution sont identifiés dans les différents services de la CARO et l'ensemble fonctionne en **groupe projet** depuis début 2013 (voir organigramme). L'Inspectrice des sites en charge du dossier et la direction de l'Office de Tourisme Communautaire sont régulièrement associés aux travaux.

La fonction **conduite d'opération** est assurée par les chargés de mission du groupe projet. La cellule coordination anime régulièrement des réunions regroupant l'ensemble des chargés de mission. Ces temps d'échange viennent alimenter le suivi et l'évaluation de l'Opération.

La fonction de **programmation financière**, qui inclut le montage des dossiers, le suivi des dépenses et recettes liées à chaque opération et du budget de l'année en cours, est assurée par la CARO. La conférence des partenaires financiers, liés par une convention de partenariat associe les partenaires financiers (Etat, Région, Conseil général, Conservatoire de l'Espace Littoral) à ses travaux. La fonction **suivi évaluation** permet à la fois de suivre l'exécution du programme et de mesurer, de façon partagée, l'impact des actions sur le territoire. Elle est liée à la démarche qualité.

La fonction **communication** sur tous supports est confiée au responsable de communication de la CAPR. L'Office de Tourisme est également impliqué dans la communication Grand Site.

Partie B : Objectifs et programme

2.7.2 LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

De nombreuses études réalisées depuis les années 1990 permettent d'ores et déjà de rendre compte de l'évolution du territoire du Grand Site, particulièrement dans les domaines de la démographie, l'économie, l'urbanisme, les aménagements et les infrastructures, le paysage et le tourisme. Elles donnent des points de repère pour la mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation.

Le dispositif de suivi permet de suivre la mise en œuvre des actions sur la période de l'Opération Grand Site.

Le dispositif d'évaluation, quant à lui, se place dans une perspective à plus long terme de labellisation « Grand Site de France » en appréhendant les évolutions du territoire.

Pour cela, Le Grand site mettra donc en place deux types d'outils de suivi et d'évaluation :

- **Un tableau de bord de réalisation annuelle des actions** de l'OGS permettant d'avoir une indication sur l'activité et le dynamisme du projet. Il comportera également un volet financier permettant le suivi des dépenses et des financements obtenus.
Le tableau de bord sera publié dans le rapport annuel d'activité approuvé par le comité de pilotage du Grand Site ;
- **Une évaluation périodique triennale de la réalisation des objectifs** de l'Opération Grand Site et de **ses impacts sur le territoire**. Cette évaluation permet de porter un regard partagé sur les changements intervenus sur le territoire, et d'analyser, avec l'ensemble des partenaires, le poids que représente l'Opération Grand Site dans ces évolutions. L'évaluation triennale est enfin l'occasion de porter un regard sur la cohésion de la gouvernance du Grand Site.

Pour la réalisation de ces documents, la CARO s'appuiera sur le « groupe projet » structure inter services de la structure dédiée à l'Opération Grand Site ainsi que sur des outils de programmation et suivi financier appropriés. Les outils de communication communautaires seront également mobilisés pour informer les acteurs et les habitants.

2.7.3 LE PROCESSUS DE QUALITÉ

L'exécution du programme de l'OGS sera l'occasion de mettre en place une démarche qualité. La qualité sera mesurée :

1. Sur le respect des objectifs majeurs de l'opération :
 - Bonne connaissance de la fréquentation et de la satisfaction des visiteurs ;
 - Appropriation du projet par les élus et les habitants, remontée et traitement des observations ;
 - Identification de la « promesse Grand Site » et de sa notoriété nationale.
2. Sur la mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation
3. Sur la définition d'une méthode de travail dans la réalisation des actions (processus dédiés)

Un responsable-qualité sera identifié au sein du groupe projet de la CARO. Il pourra s'appuyer sur des ressources méthodologiques pour la mise en place de la démarche.

Rédaction CAPR :

Laurent DUMAS & Jean-Marie PETIT
sous la direction de Rémi DECOSTER

Actualisation et réédition d'un document en date d'octobre 2013

Réalisation graphique :

Fanny SELIN - Service Communication, CARO

Crédit photographique :

Daniel NOUREAU, CARO - Simon DAVID - David COMPAIN -
Stéphanie CHARPENTIER, Les 4 vents, Michel Bernard ECAV,
Thierry DEGEN, OTRO - Julie PAULET - Christine LACAUD -
Cécile CAIHOL, Bruno COUSSY, Olivier BLANCHET,
Cécile DETROIT, David FUGERE,
Association Hermione - Francis LATREILLE

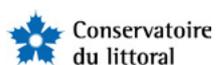
Cartographie :

Olivier BUTEL - SIG, CARO,
Conservatoire du Littoral

Iconographie des étudiants de

l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles :
Marie-Astrid CHAVANNES, Marie MICHEL, Armel PHILIPPOT

Communauté d'agglomération Rochefort Océan
3 avenue Maurice Chopin, Parc des Fourriers / BP 50224 - 17304 Rochefort Cedex
Tél. 05 46 82 17 80 - Fax. 05 46 99 76 30
accueil@agglo-rochefortocean.fr / www.agglo-rochefortocean.fr



Conservatoire
du littoral



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



membre du
Réseau des
Grands Sites
de France

